

Histoire et Traditions Populaires



**Chauffage et Eclairage
en Pays d'Auge**

Catalogue de l'Exposition

du 12 Mai au 15 Septembre 1996

PRIX : 35 Francs

Foyer Rural Le Billot

14170 L'LOUDON

Histoire et traditions populaires

Catalogue de l'exposition

"Chauffage et éclairage en Pays d'Auge"

du 12 mai au 15 septembre 1996

Sommaire

Remerciements	p. 3
Se chauffer et s'éclairer pendant la paix romaine	p. 7
<i>Claude Lemaître</i>	
Se chauffer et s'éclairer au Moyen-Age	p. 23
<i>Christophe Maneuvrier</i>	
Le bois de chauffage	p.27
<i>Jack Maneuvrier</i>	
Le feu pendant la préhistoire	p.39
<i>Jean-Luc Dron - Guy San Juan</i>	
Chauffage et éclairage en Pays d'Auge	p. 41
<i>Jack Maneuvrier</i>	

Remerciements

Cette exposition conçue par l'association "Foyer rural Le Billot - Histoire et traditions populaires" a pu être réalisée grâce à la participation et à l'aide de collectivités, d'associations et de nombreux amis, dont la fidélité ne se dément pas, lorsque nous les sollicitons. Nous remercions tout particulièrement:

Le Conseil Général du Calvados et l'Office départemental d'action culturelle

La commune de L'Oudon

La commune de Saint-Georges-en-Auge

M. Bertaux, Directeur, et M. Lévesque, Consevateur, du Musée de Normandie

M. Bergeret, Directeur des services culturels de la ville de Lisieux

Madame Colette Cottin, Lisieux

M. Claude Lemaître, Président des Amis du Vieux Lisieux

Le Groupe de recherches archéologiques du Pays d'Auge (GRAPA)

L'Association Montviette-Nature

La Société historique de Lisieux

M. Guy San-Juan, Service départemental d'archéologie

M. Jean-Luc Dron, responsable du chantier de fouilles d'Ernes-Condé-sur-If

Les membres de l'association qui ont recherché et collecté les objets et documents, fabriqué les vitrines, effectué les travaux de peinture et d'électricité, conçu la mise en scène de nos vitrines et qui ont, avec une égale bonne humeur, affronté le froid et l'humidité, la poussière, les diverses sollicitations et changements de dernière minute...

Ginette et Almir Bellier, Dominique Bordeaux, Arlette et Yvon Bouillé, Denise Bourgault, Raymonde et Eric Bourgault, Paulette et Thierry Bricon, Henri Callewaert, Marie-France et Michel Chanu, Yvette et Jean Denis, Brigitte et Pierre Ferrand, Dominique Fournier, Christiane et Pierre Girard, Marie et Jean Godet, Chantal et Gérard Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Pierre Langue, Michèle et Claude Lemaître, Arnaud Maneuvrier, Christophe Maneuvrier, Danie et Jacky Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, Nadège Prével, Michèle et Philippe Sorin, Colette et François Wèbre.

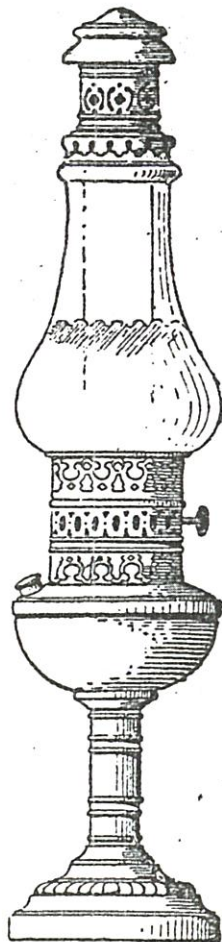
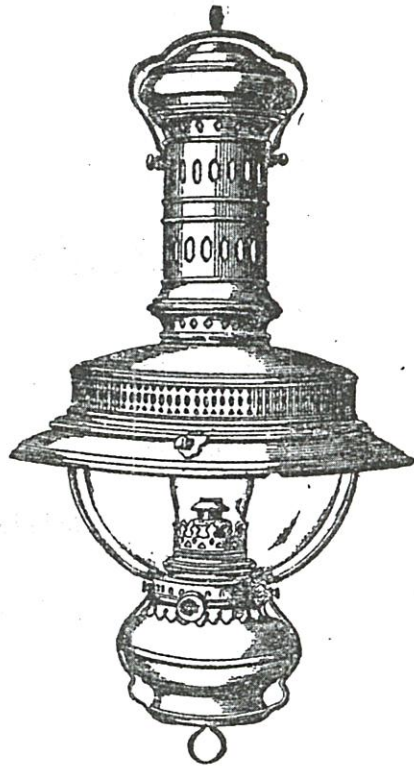
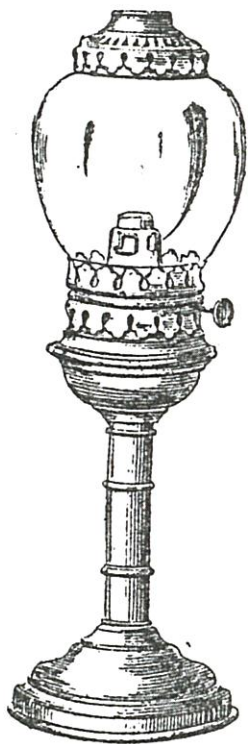
Et bien évidemment, les prêteurs dont les noms suivent:

Liste des Prêteurs

Monsieur, Madame

BAYEUX Roland	Le Billot
BELLIER Almir	Berville
BELUSIS David	Montpinçon
BERNOUIS Philippe	Villers-Bocage
BORDEAUX Dominique	Saint-Martin-de-Fresnay
BORDEAUX Edouard	Garnetot
CETTOUR Bernard	Trouville
CHOLET Jean-Louis	Ecots
COTTENET Henri	Saint-Philibert-des-Champs
COTTIN Colette	Lisieux
DENIS Jean	Berville
DAOUT Henri	Rouen
DARTHENAY Jean-Jacques	Saint-Julien-le-Faucon
DESHAYES Daniel	Lisieux
DESPRE Alain	Berville
DESPRE Thérèse	Caen
DIARD Claude	Les Autieux-Papion
DORLEANS Christiane	Montviette
DRON Jean-Luc	Hérouville-Saint-Clair
DUCHAMP Claude	Houilles
FREMONT Pierre	Saint-Georges-en-Auge
GALLOU Jean-Pierre	Livarot
GIRARD Pierre	Notre-Dame-de-Fresnay
GODET Jean	Grandmesnil
GOURMEZ Marc	Lieury
GUAIS Fred	Garnetot
GUILLAUME Marie-Thérèse	Caen
GUILLIN Gérard	Notre-Dame-de-Fresnay
GUITTIER Jean	Saint-Martin-de-Fresnay
GUITTIER Pascal	Ammeville
STADEROLI Fabrice	Saint-Martin-de-Mailloc
HAVIN François	Ouville-la-Bien-Tournée
HELIES-MENE	Tortisambert
HOUEIX DE LA BROUSSE J.	Houlgate
HUAUME Marie-Pierrette	Le Mesnil-sur-Blangy
HUGOT Marie-Thérèse	Le Billot
KIVEL Augustine	Lisieux
LEBON Gérard	Bihorel
LEFRERE	Saint-Pierre-sur-Dives
LEGELEUX Nadine	Saint-Martin-de-la-Lieue

LEMAITRE Claude	Lisieux
LETONDU Marceau	Le Billot
MALLET Jacques	Houlgate
MANEUVRIER Jack	Le Billot
MANEUVRIER Christophe	Ecots
MARIE Bernard	Norrey-en-Auge
MARIE Josette	Le Renouard
MARTIN D.	Saint-Pierre-sur-Dives
ROCQUIN Robert	Le Billot
ROUILLIER Jacky	Le Billot
TASSE Jacques	La Gonfrière
TAUREAU Serge	Montormel
TRIGER Thérèse	Saint-Georges-en-Auge
VAN DAELE Christine	Mittois
VERDIER Roger	Saint-Martin-de-la-Lieue
VEREPT Marie-France	Boissey
Groupe de Recherches Archéologiques du Pays d'Auge (GRAPA)	
Musée de Normandie	Caen
Ville de Lisieux	
Commune de Garnetot	
Commune de Notre-Dame-de-Fresnay	
Commune de Saint-Georges-en-Auge	



SE CHAUFFER ET S'ECLAIRER PENDANT LA PAIX ROMAINE

I - LE CHAUFFAGE :

A l'époque gauloise, le chauffage était assuré par un foyer central situé dans la pièce principale de l'habitat. De forme rectangulaire ou ovale, il était composé d'une plaque d'argile bordée de pierres plates posées à champ. Ces foyers servaient pour la cuisson des aliments. Diodore de Sicile rapporte : «... ces foyers où le feu vigoureux, garnis de chaudières et de broches chargées de viandes en quartiers...».

La fumée était évacuée à travers la toiture.

Ce type de chauffage s'est perpétué pendant l'occupation romaine et de nombreux exemples sont connus en Gaule, mais le Pays d'Auge n'en a pas livré à ce jour de vestiges.

Le chauffage était à l'époque romaine assuré par des installations fixes - foyers et hypocaustes - ou par des systèmes mobiles - braseros portatifs en bronze, en fer, ou en terre cuite.

- Les installations fixes :

Les habitats gallo-romains du centre hospitalier de Lisieux ont livré plusieurs exemples d'installations fixes, notamment la "*domus aux poissons*" - allusion à la fresque représentant une scène marine.

Deux pièces étaient équipées de foyers plaqués contre le mur et complétés de conduits semi-circulaires ménagés dans la paroi. L'un de ces foyers (figure 1) présentait deux niveaux, l'un à même le sol, l'autre à la base du conduit situé à 40 cm du sol ; des briques liées à l'argile crue formaient les soles de ce double foyer.

L'autre (figure 2) était composé d'une dalle d'hypocauste en terre cuite reposant sur un socle maçonné. Au niveau de la dalle se trouvait le départ du conduit.

Les conduits étaient chemisés d'argile crue, mais ne constituaient pas des cheminées au sens moderne du terme, la fumée simplement canalisée vers le haut s'évacuait par la toiture.

Les foyers de la "*domus aux poissons*" étaient encore en utilisation au milieu du 3ème siècle. Lors de leur découverte, ils étaient encore recouverts des cendres de la dernière flambée qui avait servi à la cuisson d'un plat de coques et de moules.

Ce système de foyer est connu, par ailleurs, en Gaule. Ceux de Lisieux sont en tout point semblables à ceux découverts à Alésia (Alise Ste Reine en Côte d'Or) : «... un

perfectionnement apparaît dès le 1er siècle : le foyer, placé contre l'une des parois, prend l'aspect d'une cheminée comme le reste en maçonnerie, avec unâtre semi-circulaire et surélevé...».

La "*domus aux poissons*" a livré un autre système de chauffage destiné essentiellement au confort des occupants : le chauffage par hypocauste.

Ce mode de chauffage connu dans les thermes publics dès le 1er siècle, se répandit surtout au 2ème siècle dans les habitations privées.

Celui de la "*domus aux poissons*" a été construit dans la partie est de la courette d'accès, pendant la seconde moitié du 2ème siècle.

Ce petit balnéaire, de forme rectangulaire - 3.65 x 2.50 m - était en rapport avec une pièce de réception dont le seuil en dalles calcaires a été conservé.

Le chauffage était assuré par un alandier extérieur à la pièce long, de 1.80 m, composé de briques liées avec de l'argile crue, précédé d'un foyer formé de quatre briques ; l'ensemble foyer-alandier était implanté en contrebas de la courette d'accès à la *domus* (figure 3).

Ce dispositif alimentait le sous-sol du balnéaire (figure 4) par un système appelé hypocauste, composé de pilettes de brique, supportant le sol de la pièce : la *suspensura*. Des tubulures de forme rectangulaire, tapissaient les murs et conduisaient, tout en assurant le chauffage de la pièce, les gaz et fumées vers l'extérieur. Un enduit à décor peint, recouvrait les tubulures. Le plafond de cette petite pièce, lui aussi décoré, était vraisemblablement voûté.

Cette vaste *domus*, comptait un autre balnéaire aménagé selon un système différent appelé hypocauste à canaux rayonnants. Il n'a pas été fouillé et ses dimensions n'en sont pas connues. Signalons enfin, que cette *domus* a livré une pelle de foyer (figure 5) ainsi qu'une suspension de chaudron (figure 6).

Nous sommes là devant un témoignage du confort d'une grande *domus* appartenant à la classe dirigeante de la ville. Les habitants modestes devaient se contenter de braseros mobiles.

- Les installations mobiles :

Les braseros et les réchauds étaient en bronze, en fer et en terre cuite. Les habitats gallo-romains de notre région n'en ont pas livré, mais plusieurs exemples en métal sont connus.

Celui de Vienne (Isère), conservé au musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon, en bronze richement décoré, provient certainement d'une demeure aisée, mais des modèles moins ouvragés pouvaient équiper des habitats modestes.

De forme presque carrée - 71.5 x 75 cm - il est supporté par quatre pieds en forme de pattes de faune disposés aux angles. La bordure est ornée de mascarons représentant *Dionysos* encadré de *ménades* (figure 7).

Le fond forme une grille composée de lames de métal ; lors de la découverte, cette grille était recouverte de "carreaux" en argile. Ce brasero complété de deux

poignées de préhension, est considéré par les spécialistes comme un produit d'importation italique.

Un second brasero très simple, en fer, conservé au musée de Chatillon-sur-Seine (Côte d'Or) provient de Vertault - ancienne agglomération de *Vertilum* -. De forme rectangulaire, muni de parois percées de trous ronds et triangulaires, il repose sur trois pieds (figure 8).

Des braseros en terre cuite sont connus mais très fragmenés, ils ne peuvent être décrits ici.

Ce système de chauffe était dangereux pour la santé et les risques d'incendie importants.

II - L'ECLAIRAGE :

L'éclairage des pièces d'habitation relativement sombres, était assuré par des moyens rudimentaires qui ont persisté jusqu'à l'avènement des lampes à pétrole.

L'huile, le suif blanc, la cire, la poix de Narycie (ville de Grèce), du papyrus découpé (pour faire des mèches de chandelles) faisaient l'objet d'un commerce lucratif, comme le souligne ironiquement Ausone au 4ème siècle.

Il évoque dans le même temps : «...ces torches à la fumée malodorante dont s'éclairent les paysans ...».

Dans notre région l'huile, devant être importée, était plus coûteuse que le suif qui était employé pour l'éclairage. De ce fait, les "lampes romaines" si abondantes, par ailleurs, sont rares en territoire lexovien.

Avant d'examiner les quelques ustensiles qui nous sont parvenus, il semble intéressant d'évoquer la grande diversité du matériel utilisé par les gallo-romains pour s'éclairer.

Réalisé en matériaux divers, marbre, bronze, fer et terre cuite, il est fortement influencé par la culture romaine.

Il est vraisemblable qu'une partie de ces ustensiles, ceux en bronze notamment, était des produits d'importation italique.

Les grands édifices, comme les demeures impériales, étaient éclairés par d'immenses candélabres en marbre, très ouvragés, dont un certain nombre a été découvert dans la villa de l'empereur Hadrien à Tivoli.

Mais voilà qui nous éloigne bien de nos *lexovii* romanisés !

Les grandes demeures pouvaient être équipées de candélabres en bronze, comme en conserve le musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon (figures 9 et 10). Peut-être rencontrait-on dans quelque riche *domus* des porte-lampes (figure 11), destinés soit à fournir un éclairage plus intense en regroupant plusieurs lampes, soit à servir de support à des lampes dont on se saisissait le soir venu pour gagner sa chambre, soit encore à

assurer les deux fonctions. L'emploi de la chandelle et de la lampe à suif devait être dominante en territoire lexovien, surtout chez les plus modestes.

Quels témoins nous sont parvenus ?

Il faut reconnaître qu'ils sont bien rares . Peut-on tout juste citer un fragment de chandelier en terre cuite dont le fût est orné de bandes d'applique digitées, daté du milieu du 1er siècle (figure 12) découvert à Lisieux.

Les chandeliers en fer, fichés dans le mur, bien connus à Vertault (Côte d'Or) et dont quatre exemplaires sont conservés au musée de Chatillon-sur-Seine (figure 13) semblent inconnus dans notre région, mais cela peut être dû au hasard de la fouille.

Ce sont en fait les lampes à huile en terre cuite qui sont le mieux représentées parmi les ustensiles d'éclairage, mais elles restent malgré tout très rares.

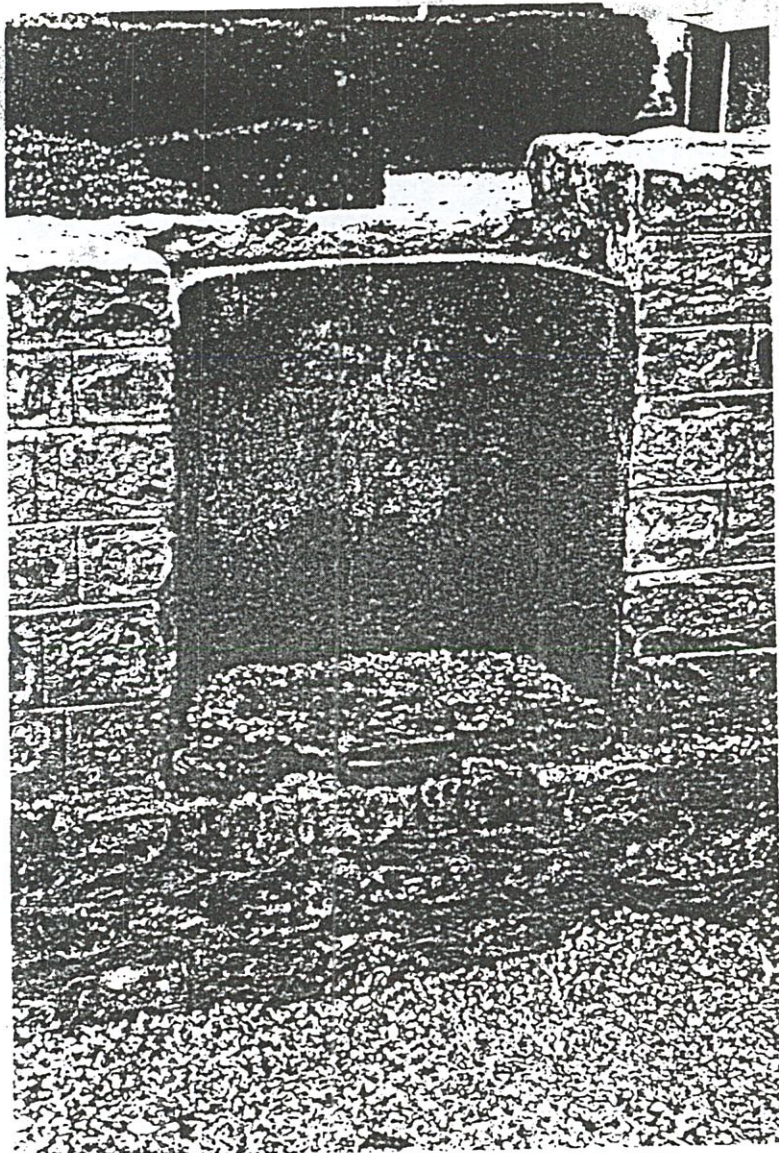
A Lisieux, leur nombre est inférieur à dix (figures 15 et 16). Une a été trouvée place F. Mitterand (anciennement place Thiers) - (figure 14). Sept autres constituaient un dépôt votif dans une incinération de la nécropole du Grand-Jardin.

Les lampes en métal ne semblent représentées, en Normandie, que par un seul exemplaire en fer, conservé au musée d'Evreux (Eure)-(figure 17). Mais là encore, comme pour les candélabres, les riches demeures dont les occupants se seraient offusqués de s'éclairer à l'aide de torches à la fumée malodorante, évoquées par Ausone, devaient être équipées de ces magnifiques lampes à huile en bronze à la décoration si riche et si variée et qui devait constituer un élément important du décor de l'habitat du gaulois parvenu que Tacite méprisait tant.

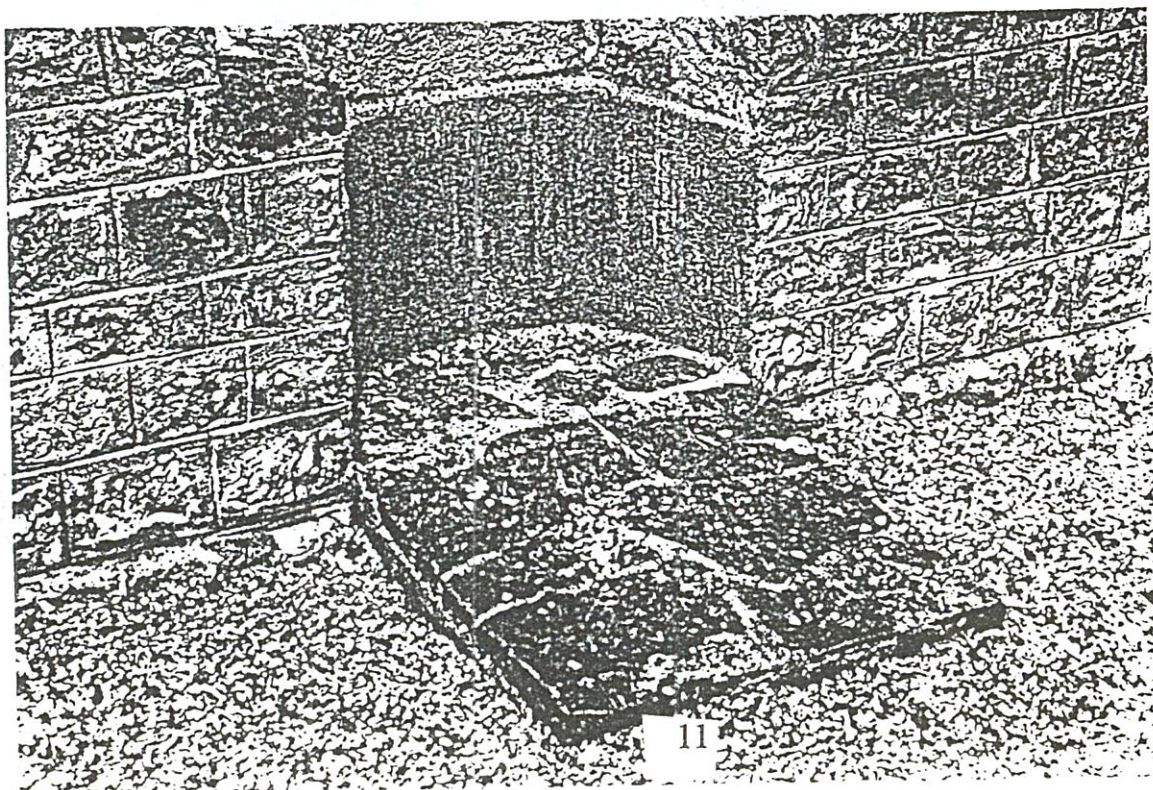


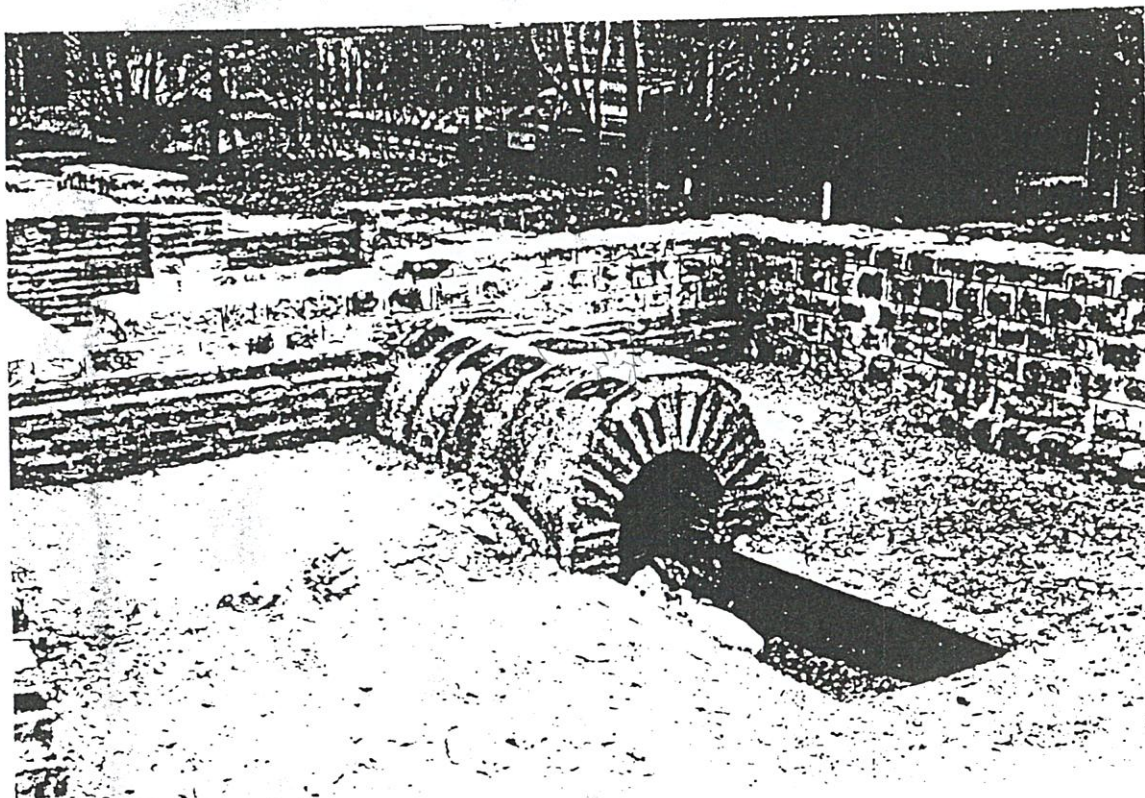
CL. LEMAITRE.

LAMPE EN BRONZE
TROUVÉE A PARIS EN 1863

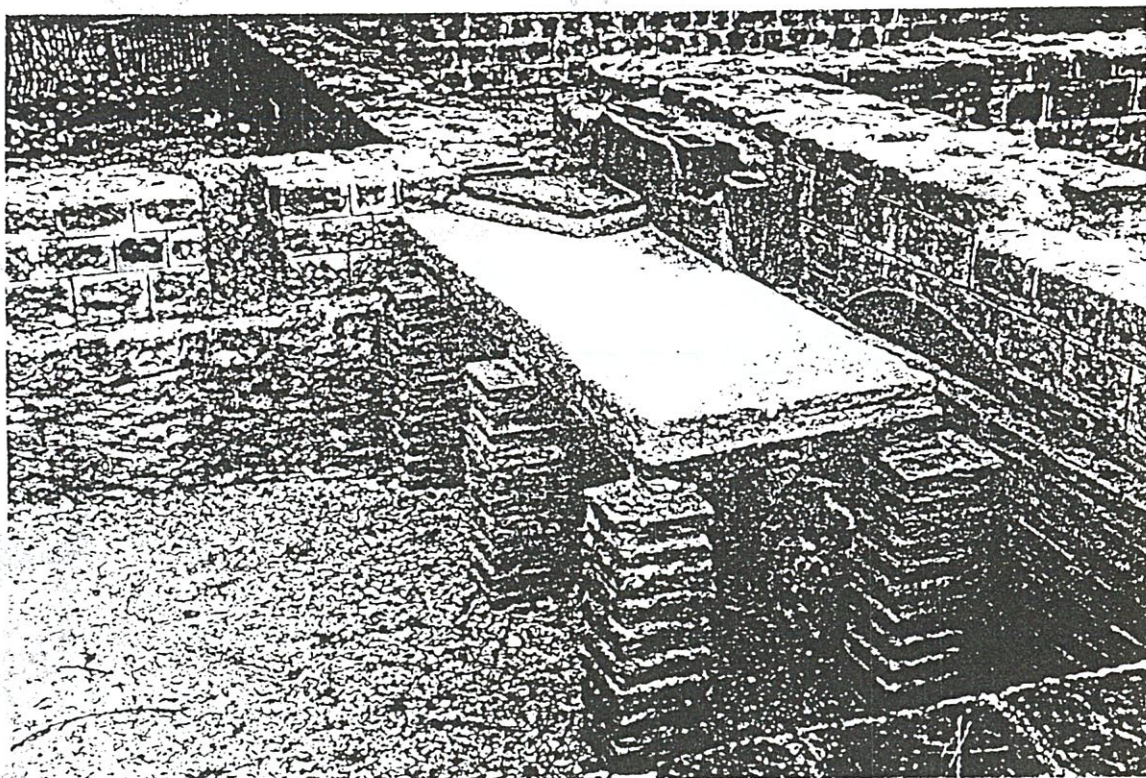


1 - Foyer et "cheminée" de la "*domus aux poissons*".

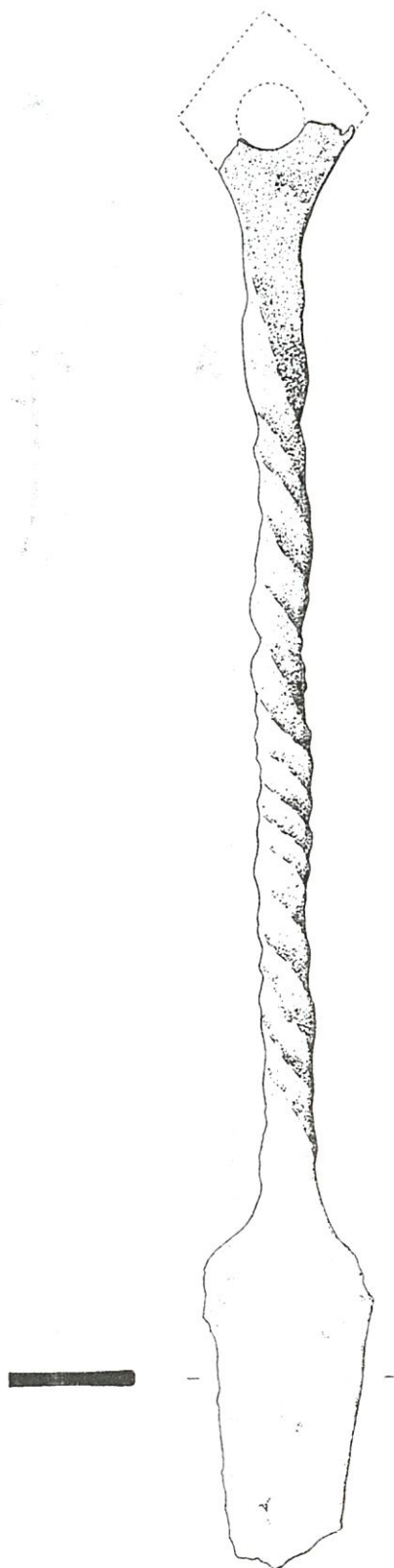




3 - Alandier du balnéaire de la "*domus aux poissons*"
à Lisieux, Centre Hospitalier.



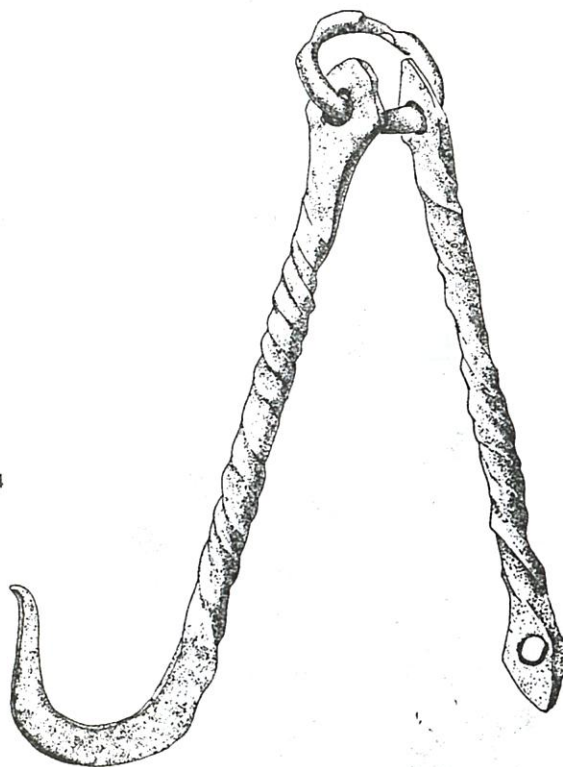
4 - Hypocauste du balnéaire de la "*domus aux poissons*".



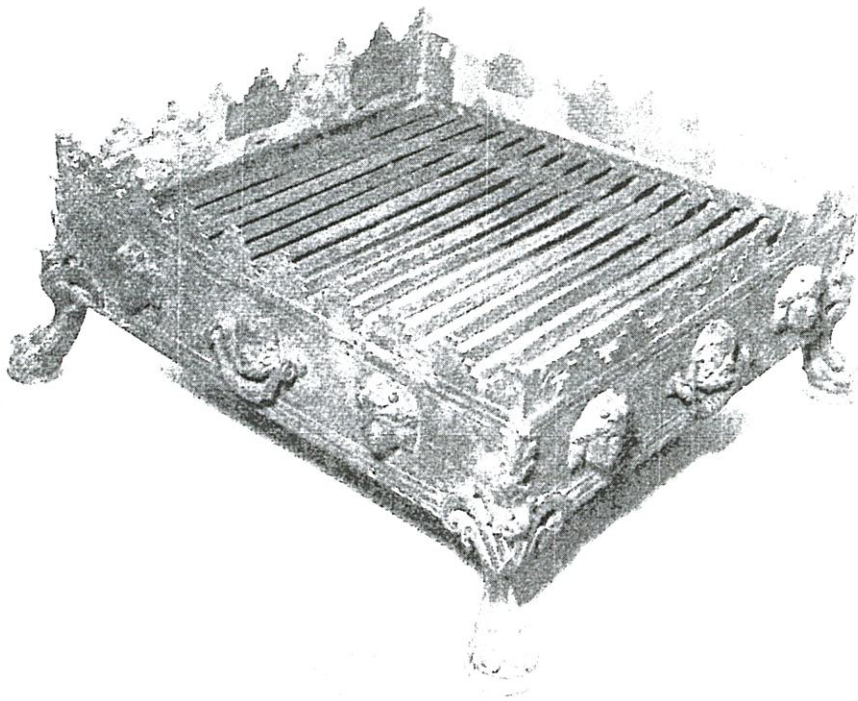
5 - Pelle de foyer "*domus aux poissons*".

F 1

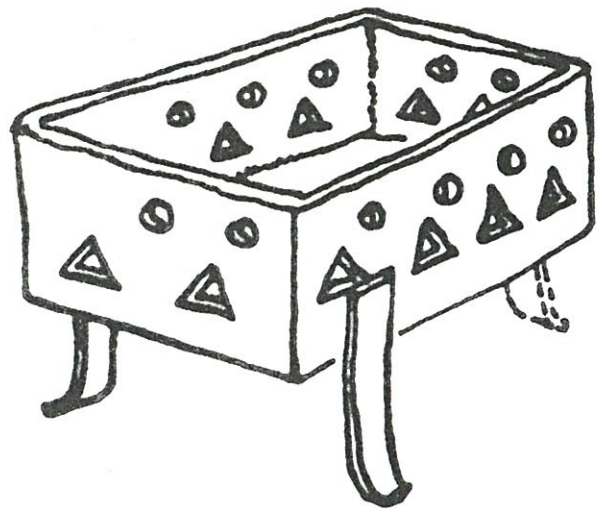
1/4



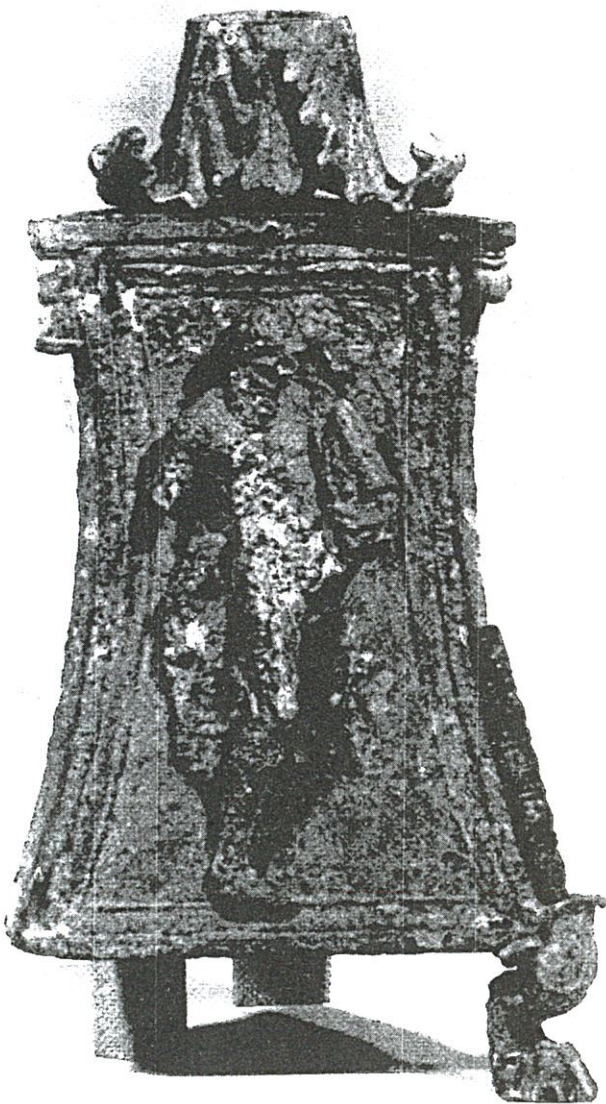
6 - Suspension de chaudron "*domus aux poissons*".



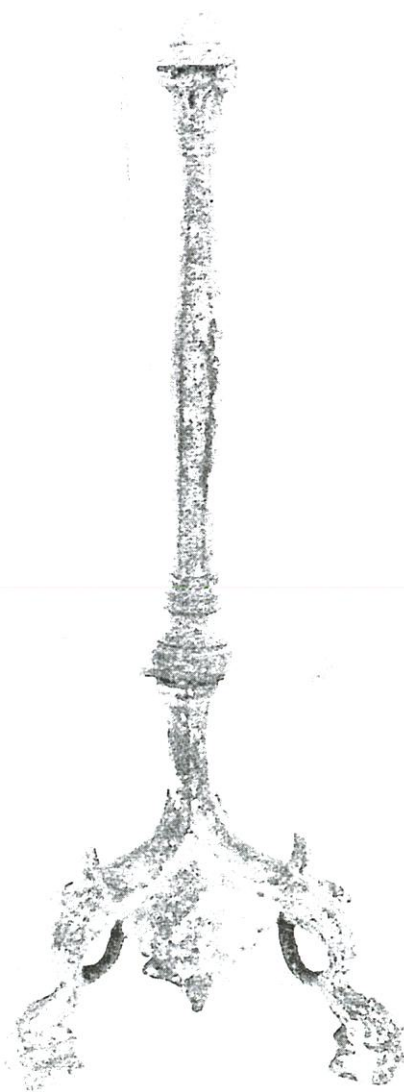
7 - Brasero en bronze. Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine.



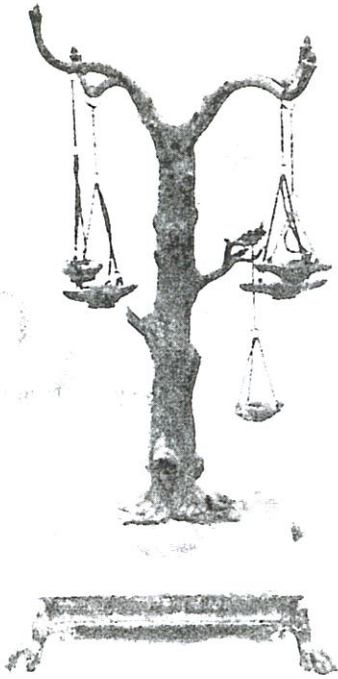
8 - Brasero en fer. Musée de Chatillon-sur-Seine.



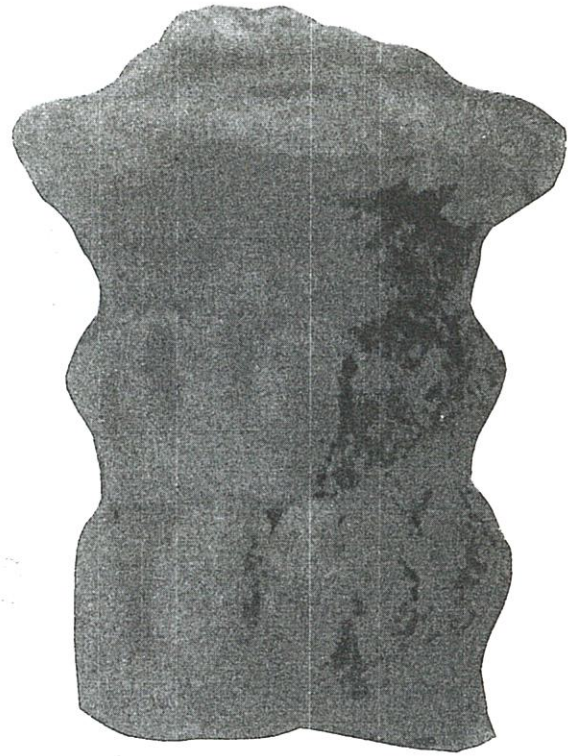
9 - Base de candélabre en bronze orné d'un faune dansant vêtu d'une peau de bête. Hauteur 41 cm, poids 25Kg.
Lyon musée de la civilisation gallo-romaine.



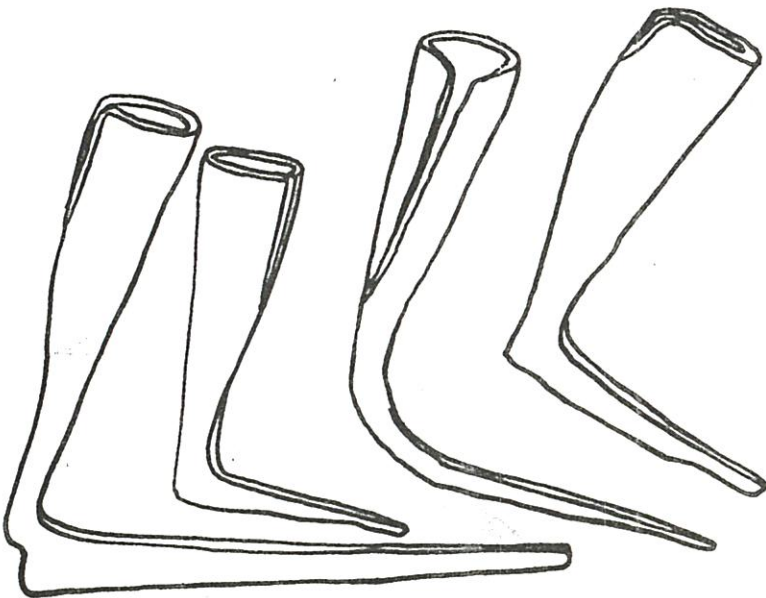
10 - Candélabre tripode en bronze. Hauteur 70 cm.
Lyon, musée de la civilisation gallo-romaine.



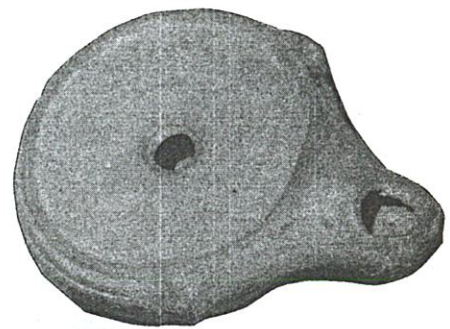
11 - Candélabre porte-lampes en bronze. Pompéi.



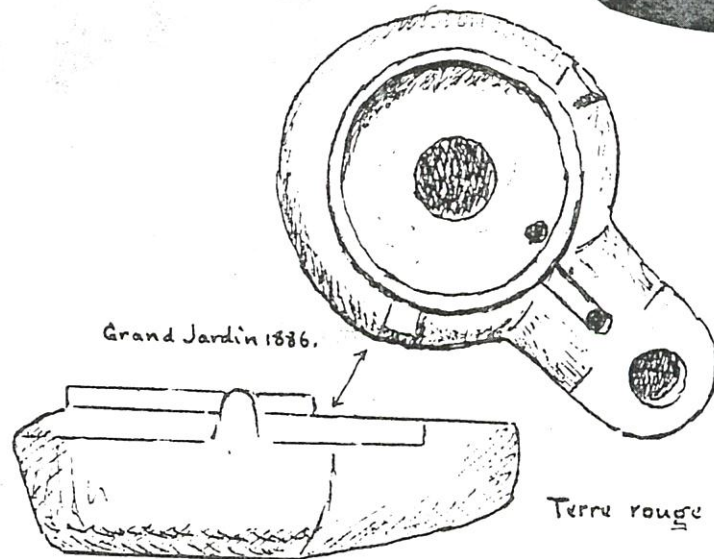
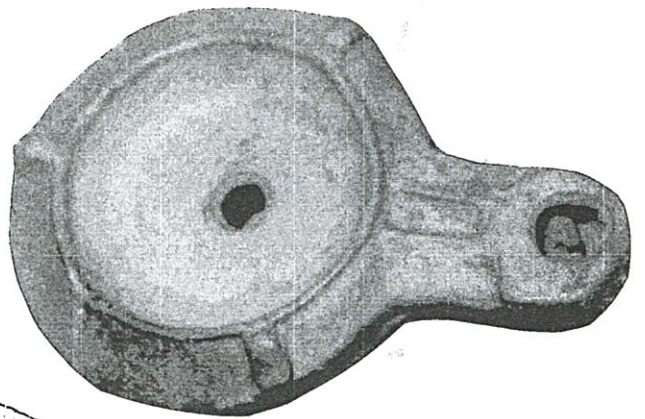
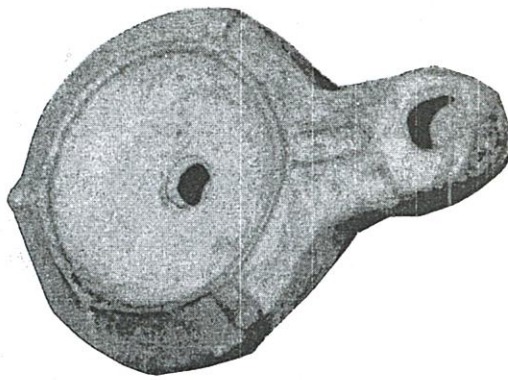
12 - Fût de chandelier en terre cuite. Milieu du 1er siècle. Lisieux.



13 - Chandeliers en fer, Musée de Chatillon-sur-Seine.

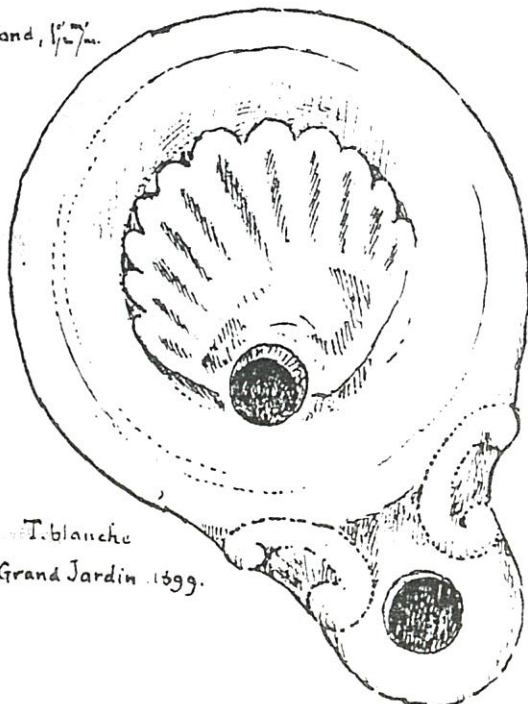


14 - Lampe à huile en terre cuite, milieu du 1er siècle.
Lisieux.



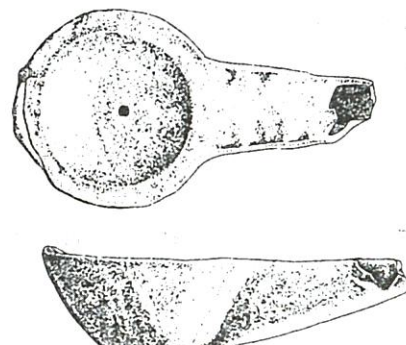
15 - Lampe à huile en terre cuite, type "Firmalampen",
Découvert en 1886. Nécropole du Grand-Jardin - Lisieux.

Sp. du fond, 1/2 m.



16 - Lampe à huile en terre cuite à bec voluté, ornée d'un
pecten. Découverte en 1899.

Nécropole du Grand-Jardin - Lisieux.



QUELQUES USTENSILES D'ECLAIRAGE DECOUVERTS A LISIEUX.

Le hasard des travaux de reconstruction de Lisieux, au lendemain de la dernière guerre, a conduit à la découverte d'un certain nombre d'ustensiles d'éclairage : lampes à suif, bougeoirs etc ...

Plus ou moins fragmentés, ils apportent un témoignage sur un aspect de la vie domestique et les méthodes d'éclairage, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XVIIe siècle, avec toutefois un hiatus important entre le IIIe siècle et la fin du XIe siècle..

Les lampes à suif :

Elles sont les plus nombreuses mais les plus fragmentées. La plus ancienne est datée du milieu du Ier siècle après J.C., la plus récente du XVIIe siècle.

La forme semble en être fixée dès le Ier siècle : un pied discoïdal surmonté d'un fût cylindrique creux, terminé par une coupelle sommitale précédée d'une large coupelle annulaire destinée à recevoir les éventuels écoulements du suif. Les lampes les plus anciennes sont en terre cuite brute, celle datée du XVIIe siècle est entièrement glaçurée au plomb ; sa forme se différencie des précédentes par la présence d'une coupelle sommitale importante et par l'absence d'une coupelle annulaire intermédiaire.

- 1 - Fragment de fût cylindrique creux de lampe à suif gallo-romaine.
Hauteur conservée : 11 cm.
Le fût est orné de deux bandeaux horizontaux digités.
La coupelle annulaire intermédiaire est informe et seul le support de la coupelle sommitale est conservé.
Terre grisâtre.
Lisieux, place F. Mitterand.
Milieu du Ier siècle après J.C.
- 2 - Lampe à suif.
Hauteur 21,5 cm.
Pied discoïdal, fût cylindrique, amorce de la coupelle sommitale, coupelle annulaire intermédiaire partiellement conservée.
Terre grise.
Lisieux, XIIe siècle.
Musée du Vieux-Lisieux, François Cottin.

- 3 - Fragment de lampe à suif.
Hauteur conservée : 12 cm.
Fût cylindrique creux, coupelle terminale hémisphérique à bec pincé, coupelle annulaire intermédiaire partiellement conservée.
La liaison du fût et de la coupelle est soulignée d'un bandeau digité renforçant peut-être l'attache de la coupelle qui semble avoir été réalisée à part.
Le bord de la coupelle est noirci par l'usage.
Terre grisâtre, surface rosâtre.
Lisieux, XIIe ou XIIIe siècle.
Nota : les fouilles de Rubercy (Bessin) ont livré une lampe à suif de même modèle datée du XIIe siècle.

- 4 - Fragment de lampe à suif.
Hauteur conservée : 13,5 cm.
Fût cylindrique creux, coupelle sommitale partiellement conservée, coupelle annulaire intermédiaire partiellement conservée.
Un bandeau purement décoratif précède la coupelle sommitale.
Le fût présente deux ouvertures verticales triangulaires, opposées.
Terre grisâtre, surface rosâtre.
Lisieux, Centre Hospitalier, XIVe siècle.

- 5 - Lampe à suif.
Pied et coupelle largement ébréchés mais forme complète.
Hauteur : 16,5 cm.
Pied discoïdal à bord légèrement relevé, fût cylindrique creux, grande coupelle à bec pincé.
Le fût est agrémenté de deux filets creux horizontaux.
Terre beige, rosâtre.
Glaçure plombifère verte sur l'ensemble, sauf le dessous du pied.
Lisieux, XVIIe siècle.

Les bougeoirs :

Un seul fragment de bougeoir est connu. Sa forme est dérivée des bougeoirs en métal : bronze dont un exemplaire figure à l'exposition, cuivre émaillé dont le plus célèbre est celui en émaux limousins aux armes d'Anne de Montmorency.

Les ateliers de faïence italiens ont produit des bougeoirs de forme très proches.

Ce type de bougeoir date du XVIe siècle.

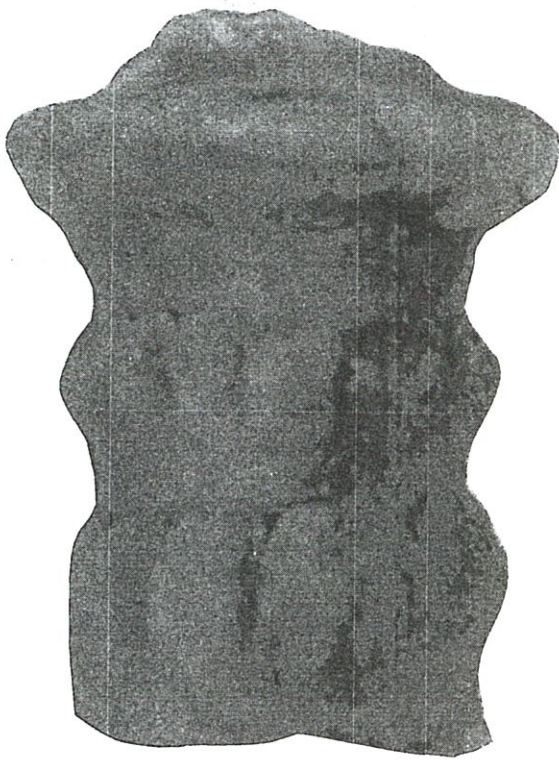
- 6 - Fragment de bougeoir.
Hauteur conservée : 9,5 cm.
Pied conique, creux, bord légèrement relevé.
Coupelle discoïdale intermédiaire intacte.
Départ du fût conservé sur 2,5 cm, agrémenté d'un petit bandeau.
Glaçure plombifère verte sur l'ensemble, sauf la face interne du pied.
Lisieux, XVIe siècle.

Ce bougeoir ainsi que la lampe à suif n° 6 proviennent certainement des ateliers du Pré d'Auge ou de Manerbe. L'élégance des formes rappelle que pendant les XVI^e et XVII^e siècles, ces ateliers produisirent, outre des épis de faîtage parmi les plus beaux, une céramique de luxe qui faisait écrire en 1631 à l'historien Gabriel Dumoulin, curé de Méneval près de Bernay, dans son histoire de la Normandie «... on fait en Normandie de la poterie en beaucoup de lieux, et, à Manerbe, près Lisieux, des vaisselles de terre qui ne cèdent en beauté et artifice à celle qu'on apporte de Venise... ».

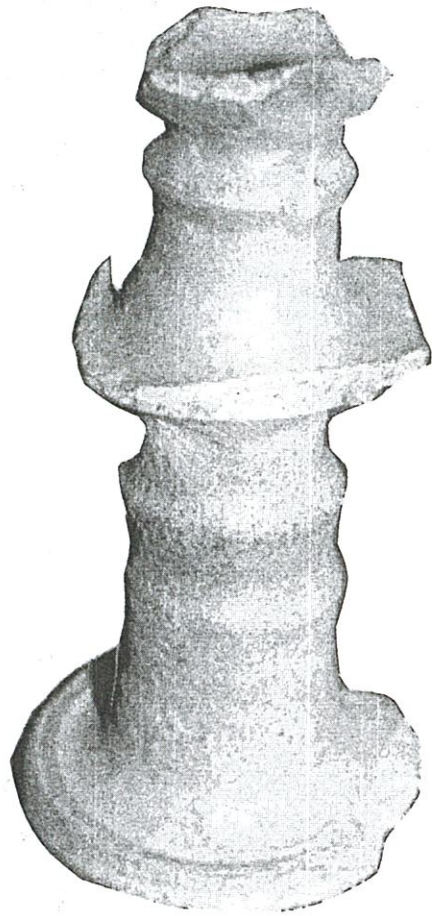
CL. LEMAITRE.



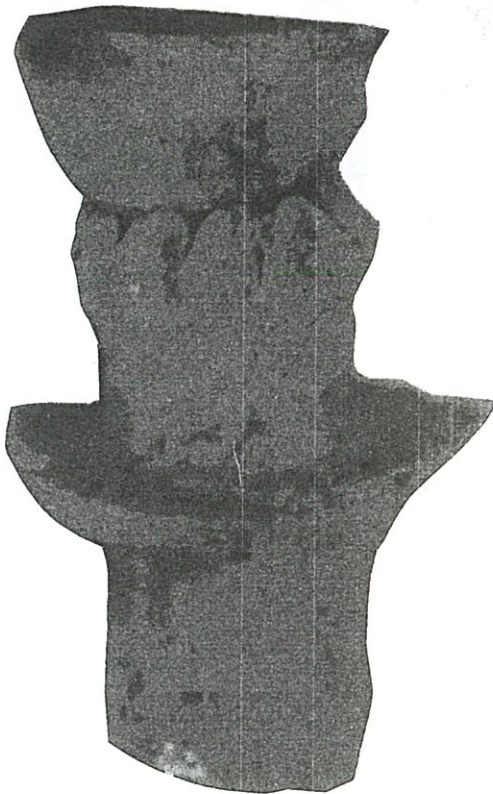
Exemple de bougeoir en faïence italienne du XVI^e siècle.



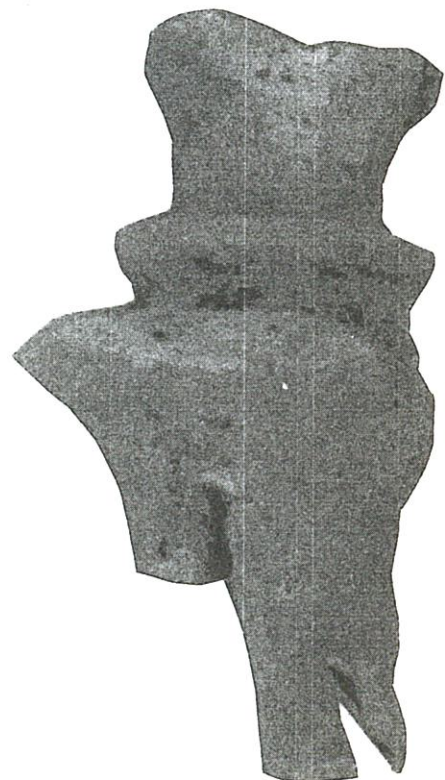
1



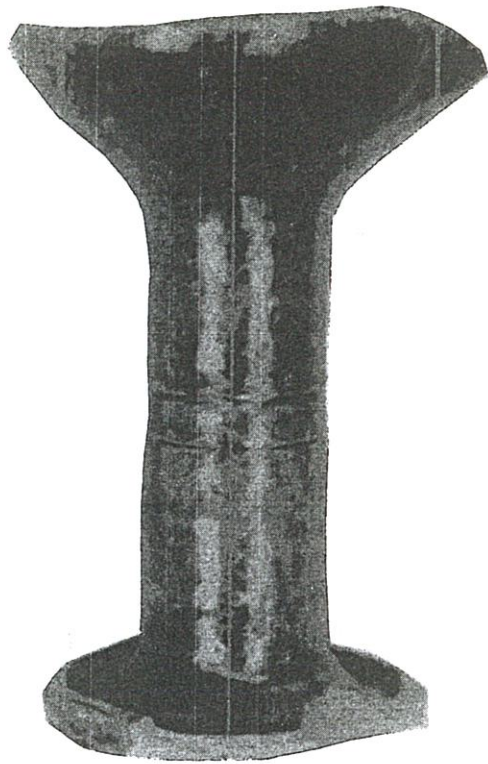
2



3



4



5



6

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.

- **DUVAL P.M.** : La vie quotidienne en Gaule, pendant la paix romaine, *Hachette*, Paris, 1953.
- **HOFMANN B.** : La quincaillerie antique, notices techniques, n° 14-15-16, *du Groupe Archéologique Antique du Touring Club de France*, Paris, 1965.
- **POMPEI** : Catalogue de l'exposition au Petit Palais, Paris, 1973.
- **BOUCHER S., PERDU G., FEUGERE M.** : Bronzes antique aux musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon, II, *Instrumentum-Aegyptiaca*, Lyon 1980.
- **HALBOUT P., PILLET C., VAUDOUR C.** : Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie du Ier au XVe siècle. *Cahiers des annales de Normandie n° 20*, Caen, 1987.
- **MANGIN M.** : Un quartier de commerçants et d'artisans d'Alésia, T I et II, *Université de Dijon, Faculté des Sciences Humaines*, Dijon 1981.

Se chauffer et s'éclairer au Moyen-Age : deux activités importantes dont on ignore presque tout...

Ne pas avoir froid, y voir clair le soir, figurent durant tout le Moyen Age parmi les préoccupations premières d'une large part de la population. Mais de ces activités, il faut avouer que nous ne savons pas grand chose.

Pour se chauffer, il suffit d'une installation rudimentaire dans laquelle on fait brûler un combustible. A la condition toutefois, que les pertes de chaleur ne soient pas trop considérables. Or, ces structures « chauffantes » nous sont à peu près totalement inconnues en raison du manque de fouilles d'habitats. Seules, en effet, les résidences aristocratiques sont à peu près bien connues en Normandie. On sait que l'usage de la cheminée de pierre y est assez précoce : des fouilles menées par Michel De Boüard dans le château de Bonneville sur-Touques ont révélé l'existence d'une salle comprenant une grande cheminée de pierre datée de la fin du XIII^e siècle. D'autres cheminées existaient également dans les établissements monastiques ainsi que dans certaines maisons urbaines. Ainsi, à Caen, on a découvert dans une maison du centre ville une cheminée qui présentait une décoration « romane ». Mais qu'en était-il dans les habitats ruraux, et dans la plupart des modestes maisons de villes ?

La fouille d'une maison de pierre cossue de la fin du XIII^e siècle, découverte cette année à Saint-Pierre-sur-Dives a mis en évidence l'existence d'un foyer constitué de tuiles posées à plat et à chant, scellées à la chaux. cette petite structure n'est pas insérée dans la maçonnerie comme dans le cas d'une cheminée, mais simplement appuyée contre un mur goutterot. En raison de ses dimensions (1 x 0,80 mètre) et de sa disposition, au centre d'une grande bâtisse de 16 mètres de long, le pouvoir calorifique de ce foyer devait être très limité, et cela même s'il comprenait une hotte de terre ou de bois que la fouille n'a pu révéler. Plus qu'un véritable système de chauffage, ce foyer était surtout un lieu de cuisine. En fait, il faut sans doute attendre la fin du XV^e siècle ou le début du XVI^e siècle pour voir l'utilisation de la cheminée de pierre se répandre en Pays d'Auge. Il en subsiste encore de beaux exemplaires dans de nombreux manoirs reconstruits à cette époque.

Si on se chauffe peu -du moins jusqu'au XV^e siècle-, c'est peut-être parce que l'on manque de combustible. Depuis bien longtemps déjà, le Pays d'Auge n'est plus cette « immense forêt », à peine défrichée, que l'on imagine encore trop souvent. Dès le

XI e siècle, les propriétaires des bois, ces puissants seigneurs châtelains, limitent les droits d'usages concernant le ramassage du bois de chauffage. Ainsi, par exemple, Roger de Bienfaite, l'un des fondateurs de la léproserie d'Orbec au début du XII e siècle, limita à six le nombre des arbres que les lépreux pouvaient quérir chaque année dans ses bois pour leur chauffage ¹. Le coutumier d'Hector de Chartres, rédigé dans les toutes premières années du XV e siècle, précise qu'il s'agit de six hêtres. Quant aux paroissiens d'Orbec, ils n'avaient le droit qu'au bois sec, qu'ils devaient couper au « faucillon », « sans rien couper par pié » ².

En milieu rural, lorsque la forêt était trop loin ou que l'on ne disposait pas de droits d'usages, la solution consistait peut-être à cultiver soi-même son combustible. On oublie en effet trop facilement que la haie faisait autrefois l'objet d'une véritable culture et qu'à ce titre elle participait pleinement à l'économie domestique. Mais là encore, les textes sont avarés en informations. Non que les haies manquaient, car depuis le XIII e siècle au moins, de très nombreuses parcelles dénommées jardins, courtils, vergers, parcs ou simplement « pièches de terres » étaient closes de haies vives. Mais on aimerait en savoir davantage sur les espèces utilisées, le rythme des coupes, la forme des arbres etc... La seule indication à ce sujet provient de la célèbre tapisserie de Bayeux qui présente à plusieurs reprises des arbres de hauts jets accompagnés d'autres arbres qui paraissent être taillés en têtard.

En ville le bois devait manquer cruellement. A tel point que l'évêque de Lisieux, Guy d'Harcourt, réduisit en 1304 les droits accordés par son prédécesseur Jourdain du Hommet, en 1218, aux pauvres de l'hôtel-Dieu ³. Peut-être ces derniers avaient-ils trop largement profité des largesses de l'évêque en revendant une part des bois qu'ils allaient chercher gracieusement dans le parc de l'évêque. Il est probable qu'il existait en effet un commerce de bois de chauffage, duquel nous ne savons rien.

Comme on se chauffe peu, il convient de limiter au maximum l'entrée du froid dans les maisons. Les quelques maisons médiévales en pierre qui nous sont parvenues, non aristocratiques ou ecclésiastiques, font état d'un nombre très restreint d'ouvertures. C'est ainsi le cas à Barneville-la-Bertrand, au manoir des Vallées, ou encore dans la maison contrefortée de pierre de Donville, à Saint-Pierre-sur-Dives. Fait rarissime, et peut-être unique dans la région, l'ancien manoir de Bellouet, aujourd'hui déplacé, a conservé l'essentiel de ces anciennes ouvertures faites de deux panneaux superposés que l'on fermait à l'aide de volets intérieurs en bois. Dans cette construction de l'extrême fin du XV e siècle, il n'est pas certain que l'on ait fait usage du verre à vitre, lequel ne se généralise dans le nord de la France qu'à l'extrême fin du Moyen Âge.

On devait donc vivre dans des maisons aux volets clos une grande partie de l'année. Pour avoir chaud -ou moins froid-, il fallait se résigner à ne pas voir grand chose ...

¹ le texte de cette pancarte vient d'être édité par Mathieu ARNOUX, « Aux origines d'une léproserie : la pancarte de la Madeleine d'Orbec », *Mélanges Michel Nortier*, 1996, pp.209-222.

² ROQUELET (A.) et BEAUREPAIRE (F. de), *La Vie de la Forêt normande à la fin du Moyen Âge. le Coutumier d'Hector de Chartres. t.II : la Basse-Normandie*, Rouen, 1995, p.32.

³ Arch. Calv., Hôtel-Dieu de Lisieux, Hnc 319/1.

Les systèmes d'éclairage sont malheureusement encore plus mal connus que les systèmes de chauffage. Les seules mentions de lampes ou de bougies concernent des donations faites par des personnages plus ou moins importants à des établissements religieux afin d'entretenir une lampe ou un cierge aux pieds d'un autel. Ainsi, en juin 1253, Alix, demoiselle d'Asnières, fit don d'une rente de 25 sous à la chapelle N-D d'Asnières pour tenir une lampe allumée jour et nuit dans la chapelle d'Asnières ⁴. En 1280, un habitant de Hiéville fit de même pour l'entretien d'une lampe sur l'autel saint Jacques de l'hôpital de Saint-Pierre-sur-Dives ⁵. Les exemples de ces donations sont multiples, sans que l'on sache malheureusement quelle était la nature de ces « lampes ». Et il en va de même des « chandeliers » ou « candélabres », que l'on voit au détour d'un texte, placés sur certains autels, comme à saint-Hymer-en-Auge dès 1160 ⁶. Enfin, on ne sait si ces éléments d'éclairage sont représentatifs de l'ensemble des moyens d'éclairages dont disposaient les modestes habitants augerons.

En somme, il faut se résoudre à l'idée que nous ignorons presque tout de la façon dont on se chauffait et dont on s'éclairait au Moyen Age. Seules peut-être, quelques découvertes archéologiques pourront un jour éclairer la lanterne des médiévistes...

⁴ Le prieuré d'Asnière était situé sur le territoire de la commune du Pin. Arch. de l'Orne, H.187

⁵ Arch. Calv. H.supp.1, Saint-Pierre-sur-Dives.

⁶ BREARD (C.), *Additions au Cartulaire de Saint-Ymer-en-Auge*, Rouen-Paris, 1908, t.II, p.137 (1160) et VIII p.139 (1212).



Eclairage et chauffage en Pays d'Auge

I - Le bois de chauffage

Exploitation des bois et forêts

Les forêts appartenaient généralement au roi ou, en Normandie au duc. Ceux-ci, à l'occasion d'un don, d'une vente ou d'un échange, en transmirent parfois la propriété à certains membres de leur famille ou à des personnages importants de la cour.

En ce qui concerne les forêts de notre région, la majeure partie des bois importants appartenait, au moment de la révolution de 1789, à des abbayes ou à des couvents, par suite de donations faites par les seigneurs parfois dès le XI^e siècle. C'est le cas du bois de Quévrue, à Sainte-Marguerite-de-Viette et paroisses voisines, qui fit partie de la première donation à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives par la comtesse Lesceline, vers 1040. Les bois d'Auge, au-dessus de Trun, appartenaient à Roger de Montgomery et furent donnés par celui-ci, avec le bourg de Trun, à l'abbaye saint-Etienne de Caen.

Dès l'époque carolingienne, des fonctionnaires royaux, les forestiers, administraient les forêts royales, mais il semble que cet office ait disparu sous les premiers capétiens. En nos pays de droit coutumier, l'extension des droits d'usage auxquels les tenanciers avaient droit dans les forêts, rendit nécessaire la recherche et la consignation de ces droits, généralement préjudiciables à la conservation même de la forêt. En 1171, Henri II fit entreprendre une enquête sur les usurpations et,

quelques années plus tard, les abbayes firent de même. De cette codification et de la prise de conscience des abus qui découlèrent des droits d'usage naquirent les édits, ordonnances et règlements qui les fixèrent, les limitèrent ou même les suspendirent. Aux premiers enquêteurs informateurs du XIII^e siècle, succédèrent, au siècle suivant, les forestiers ou verdiers. (1)

Les membres des communautés d'habitants voisins des forêts et même, parfois, lointains des forêts, jouissaient, en vertu de traditions coutumières, sans doute fort anciennes, des produits de la forêt. Outre les bestiaux qui y vivaient souvent une grande partie de l'année, les bois prélevés, sans contrôle semble-t-il, servaient à l'édification des maisons, à la fabrication des outils, des charrues, au chauffage...

Pour alimenter le foyer de la cheminée primitive, ils pouvaient y déposer le bois sec en "estant" et en "gesant" c'est à dire debout ou à terre, et le bois vert seulement "en gesant". Sont encore considérés comme bois mort: les ronces, les genêts, les genévriers, les saules, les aulnes et les arbrisseaux ou arbustes de sous-étage.

Alain Roquelet a recueilli quelques usages et coutumes dans le "Coutumier d'Hector de Chartres" (2)

"La forest des Moustiers Hubert (Les frans usagiers)

*Damp Jehan Fixot, prieur des Houilletes (prieuré des Moutiers Hubert) demourant et resident en icelui prieuré qui est dedens les forests des Monstiers Hubert, à cause d'icelui prieuré, a en la forest du dit lieu des Monstiers Hubert **pour son user et chauffer**, le bois sec estant et en gesant et le vert en gesant, hors deffens et sans amende. Item il puet prendre en icelle forest du boiz à mesrien pour édifier et redifficacion de icelui prieuré par la livreson du verdier du lieu des Monstiers Hubert. Item, il doit avoir en icelle forest douce vachez et un tor herbeez franchement sans en paier aucune chose hors tailles et deffens, et toutes ses bestez porchines sans paier pasnage.*

*" Girot Sauchois, sergent fieffé en la verderie des Monstiers Hubert en la ferme de Pontchardon, a es bois de la dicte verderie les franchises qui ensuivent, cest assavoir soy prendre garde es bois de Bougy en la paroisse du Bosc Regnoul, et user et exercer de fait de sergenterie, et a ce titre il a es dis boiz **son chauffage** et son clore de bois sec en gesant et de vert en estant, réservé le chesne, le feu et les arbres fruits portans*

Coustumiers

Les parroissiens et habitans des Monstiers Hubert ont en la forest d'icelui lieu le boiz vert en gesant et le sec en estant...

Les habitans de Notre Dame de Bellou ont en forest des monstierz Hubert les coutumez et franchisez qui ensuivent, c'est assavoir le boiz vert et gessant et à caable à terre et le sec en gesant et en estant

(caable = châblis, bois abattu par les vents, normand)

Si le ramassage du bois mort, constitue pour les plus humbles l'unique source de combustibles, la forêt est abondamment exploitée par les bûcherons pour fournir du bois de chauffage comme en témoigne "L'état ou mémoire des bois dont le curé des Loges (canton de Livarot) a perçu la dîme en ladite paroisse"

" En l'année 1748, le bois du Costil appartenant à Pierre Le Boucher borne d'un côté M. Georges Michel De La Neuville d'un bout le sieur des Coutures d'autre côté Pierre Blondel et d'autre bout le chemin tendant à Livarot a été coupé et le Sieur Curé y a perçu une corde et demie de bois et cinquante deux bourrées en présence de Charles Douesnard bûcheron lequel bois a été charrié par Jean Haimet mon domestique"

"En la même année un bois appartenant à M. Georges Michel borné d'un côté le bois de Livarot d'autre côté Gabriel Allaire du bout le bois de Livarot et le chemin tendant au Pontallery d'autre bout ledit sieur Michel par un herbage a été coupé et le sieur Curé a perçu deux cordes et demie de bois cinquante bourrées en présence de Antoine Michel dit Tabarin et charrié par Jean Haimet mon domestique."

" En la même année une portion du bois nommé le bois des cornards appartenant au Sr de Livarot et tenu à ferme par Jean Le Pelletier borne du côté le bois du Presbytère d'autre côté les représentants de Pierre Maurice d'un bout le Sr de Livarot par un herbage nommé herbage des Cornards d'autre bout ledit bois a été coupé et vendu à Laurent Poussin et autres le Sieur Curé y perçut de dixme cent bourrées et quatre cordes de bois que Jean Haymet mon domestique a charrié en présence de Charles Douesnard bûcheron"

" En la même année j'ay fait couper la moitié du bois appartenant au Bénéfice. Il s'y est trouvé trois cents trente bourrées et onze cordes et demie".

Le 3 novembre 1789, Louis XVI faisait lire aux prônes des messes paroissiales sa "proclamation pour la conservation des forêts et des bois". *" Permet sa Majesté aux usagers d'y enlever le bois sec et gisant, sans se servir d'aucune espèce de ferrement, même de crochets, à peine d'amende et confiscation d'iceux."*

Selon F. Rault, l'abattage des arbres marqués au marteau se faisait en décroissant ou lune décroissante. Il était toutefois permis au bûcheron de dégager les racines pendant le croissant. Le travail commencé le 16 octobre devait être terminé le 16 avril. Il était attribué 12 sols par arbre abattu. Le contrat stipulait que "les bûcherons seront obligés de faire tomber les arbres du côté le plus convenable pour la tirée d'iceux (ou débardage). A cet effet il leur sera fourni une corde et deux échelles. De toute façon on évitera la confusion qu'un abattis sans ordre pourrait occasionner". (4)

Le matériel du bûcheron est des plus sommaires. Une solide cognée pour abattre l'arbre et l'ébrancher, un passe-partout ou godendart pour le tronçonner et obtenir des bûches d'un mètre de long. Les petites branches seront rassemblées en bourrées ou en fagots.

Après la Révolution, les forêts seront possédées par l'Etat, les communes ou des particuliers. Les anciens usages vont tomber en désuétude mais Michel Vivier cite quelques exemples où on les voit néanmoins perdurer: "Les municipalités forestières de l'Orne réclameront régulièrement à l'image de celle de Neuilly le Bisson, en 1864, le rétablissement de l'autorisation de ramasser le bois mort, épines et bruyères pour les nécessiteux alors que les personnes aisées avaient la bonne part. En 1880, les ouvriers pauvres d'Alençon adressent une supplique au Préfet de l'Orne afin d'être autorisés à ramasser du bois mort en forêt d'Ecouves et de le transporter avec une petite charrette. Le ramassage est toléré "quoiqu'Alençon ne soit pas exactement limitrophe de la forêt", mais le transport en charrette reçoit un refus catégorique: le ramassage doit être manuel et le transport à dos d'homme. Il y a "des abus constatés et ce sont les personnes aisées qui ramassent, transportent et revendent le bois en ville jusqu'à 10 F - 12 F la charrette. En 1889, cette fois la réclamation vise à rétablir l'ancienne (toujours la coutume) tolérance d'utiliser faux et faucilles pour récolter bois et litières "les accidents sont fréquents dus à des morsures de vipères et à l'impossibilité de se défendre". L'administration répond par la négative et précise même que les ramassages de bois et litières sont préjudiciables aux sols forestiers. S'il était autorisé de récolter, en 1873, 20 fagots, il faut maintenant se satisfaire de 15. Le Préfet justifie cette position en rappelant qu'à 3, 50 F le fagot, la somme gagnée est

notablement supérieure à celle d'une journée de travail ordinaire. Actuellement (1988), le ramassage de bois gisant en forêt domaniale est soumis à autorisation et droit. L'usage des outils reste évidemment défendu, tout comme celui d'aller sur les lieux en voiture, les fagots doivent être transportés à dos d'homme jusqu'aux véhicules. La loi s'est imposée alors que la pratique disparaissait de beaucoup de forêts après la période 1939-45, mais ici et là (dont la forêt de Bellême), elle conserve quelques amateurs."

Témoignage de Monsieur Armand Ingé, Garnetot:

"Entre les deux guerres, nous nous chauffions uniquement à la cheminée. Les ouvriers n'avaient pas de bois mais ils pouvaient demander l'autorisation à Monsieur Leblanc-Barbedienne de prendre du bois mort dans la forêt de Garnetot. Le dimanche, père, mère et enfants allaient ramasser le bois qui pouvait être cassé à la main. Les branches étaient regroupées en tas, liées avec un "hard" ou une corde et transportées sur l'épaule au moyen d'un "fourchet", sorte de fourche en bois dont les deux dents étaient enfoncées dans ce fagot. Monsieur Leblanc-Barbedienne donnait les instructions suivantes à mon grand-père : "Gustave, vous veillerez à ce que les ouvriers n'aient pas d'outils car ils pourraient m'emporter un beau sujet !"

Exposition - salle I

1 - Photographie - Bûcherons à l'époque ducale

Reproduction d'une scène de la tapisserie de Bayeux. Trois bûcherons armés de la lourde cognée abattent des arbres.

2 - Photographie - Bûcherons au travail

Deux scieurs de long débitent un tronc à la scie à refendre, un troisième personnage équarrit un tronc à la hache et tandis qu'un charpentier prépare un tenon de poteau avec une bisagüe.

3 - Photographie - Cabane de bûcherons

La cabane est construite en rondins dont les interstices sont colmatés avec de la terre. La toiture est faite de chaume soutenu par des gaulettes.

4 - Bûcherons fabricant des bourrées

Les branches sont tassées au pied et liées avec une corde.

UNE BOURRÉE QUI NE SE DANSE PAS

Le mot *bourrée* désigne le fagot en Normandie, et plus précisément, en Basse-Normandie, un fagot de brindilles ou de menues branches. Il est issu de l'ancien français et normand *bourrée*, qui représente l'emploi substantivé du participe passé du verbe *borrer*, *bourrer*, "remplir de bourre, bourrer", puis "tasser, serrer", d'où le sens de "paquet de branches serrées ensemble".

Le verbe *borrer* est lui-même tiré de l'ancien français *borre*, "bourre, laine grossière" < bas-latin *burra*, "étoffe grossière à longs poils"; il s'agit peut-être de l'emploi substantivé de l'adjectif latin *burrus*, "roux", soit *burra* (*lana*), "(laine) rousse", "laine grossière". Le mot *burrus* est un ancien emprunt au grec *purrós*, "roux".

5 - Photographie - Charbonnier et sa meule

Sur une aire circulaire, le charbonnier disposait soigneusement, autour d'une cheminée centrale formée de longs piquets, des rangées de rondins ou "triques" sur un, deux ou trois étages. Ensuite, il recouvrait la meule hémisphérique de feuilles mortes, de mousse, de mottes de gazon, enfin de terre battue. Au ras du sol, il aménageait deux ou trois événements pour favoriser l'allumage. Du bois sec enflammé était alors jeté dans la cheminée centrale. Au début, la fumée s'élevait denses et opaque: c'était la suée ou sortie de l'humidité; peu à peu, elle devenait plus transparente et légèrement bleuâtre. Le charbonnier obstruait alors la cheminée et les événements; à un pied en contre-bas du sommet, en faisant le tour de la meule, il pratiquait de nouvelles ouvertures pour activer la dessiccation à travers la masse. Dès que la fumée s'éclaircissait, il bouchait ces événements et continuait à en pratiquer un pied plus bas et ainsi jusqu'au bas de la meule. Il la laissait refroidir puis la démolissait soigneusement pour recueillir le charbon de bois. Les rondins mal cuits, ou fumerons, étaient réservés pour l'allumage d'une autre meule: ceux trop cuits ou trop petits étaient vendus sous le nom de braise qui, sous une légère couche de cendre, étaient utilisés dans les "potagers" des cuisines et dans les chaufferettes en terre cuite des frileuses grand'mères. (6)

6 - Godendard ou passe-partout

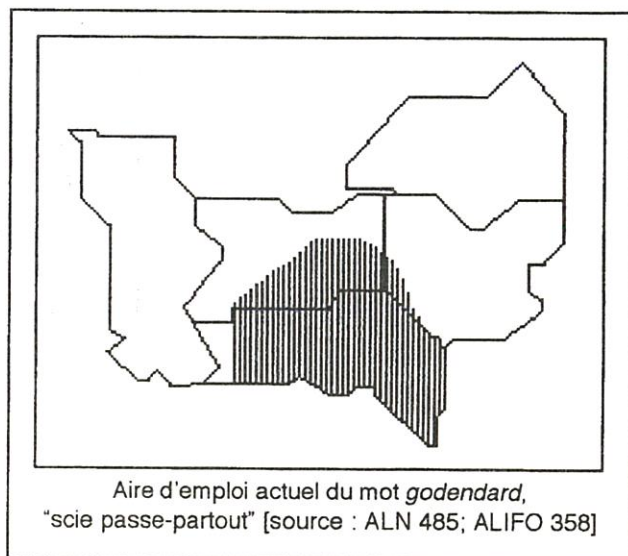
Longue scie de 1,68 m de long, avec deux poignées aux extrémités de la lame. Le godendard était utilisé pour débiter le tronc de l'arbre en bûches de 1 m de long.

LE GODENDARD VOUS SALUE BIEN

Le mot *godendard* (variante graphique *godandard*; variante phonétique *godendat*) désigne la scie passe-partout dans l'Orne et le sud-est du Calvados; il est également employé dans le Maine, la Touraine et l'ouest de l'Orléanais. On a parfois tiré de ce nom des dérivés locaux, tels que *godondant* (Orne) ou *godendin* (attesté à Montviette).

Ce mot est issu de l'ancien français *godendat*, variante *godendart*, qui a désigné initialement une arme d'hast d'origine flamande, utilisée par les fantassins : soit une sorte de fauchard munie d'une pointe perpendiculaire au fer, permettant d'accrocher les cavaliers, soit une masse d'armes de fer garnie de clous et d'un long glaive.

Les fantassins flamands, qui avaient un sens acéré de l'humour, avaient surnommé cet instrument, aussi encombrant que meurtrier, le *godendac*, c'est-à-dire "bonjour" en moyen néerlandais (néerlandais moderne *goeden dag*); un bon coup de *godendac* était en effet suffisant pour souhaiter la bienvenue à l'ennemi : trois coups, et... bonjour les dégâts !



Aire d'emploi actuel du mot *godendard*, "scie passe-partout" [source : ALN 485; ALIFO 358]

7 - Scie de travers

Cadre en bois à deux bras et à sommier; une cordelette de tension est arrêtée par un coin sur le sommier. Ce type de scie était surtout utilisée par le charpentier pour scier transversalement par rapport au fil du bois.

8 - Hache à abattre

Hache à abattre en fer forgé, XIX^e siècle. Cet outil était généralement fabriqué par le forgeron local.

9 - Hache à équarrir

Cette hache présente une face plane et l'autre face avec un renflement permettant l'évacuation des copeaux. Elle était utilisée pour équarrir les troncs

LA HACHE PAR LE MENU

L'ancien français *hache* a désigné non seulement l'outil de bûcheron que l'on sait, mais aussi une arme de combat et d'exécution; l'anthroponymie normande a conservé l'éloquent nom de famille FIERDEHAICHE (ancien français *fiert de hache*, "frappe avec la hache", nom de soldat ou de bourreau), et connaissait également le surnom *Hacheencol*, "hache en col", nom de bourreau.

Comme beaucoup d'autres noms d'armes et de notions guerrières, le mot *hache* nous vient du germanique; en l'occurrence, il nous fut apporté par les Francs sous la forme **happja* (d'où le latin médiéval *hapia*), issue du germanique commun **hapjô*, "hache, outil coupant, faux" < indo-européen **kop-yâ-*, dérivé nominal en *-yâ-* de la racine **(s)kep-*, "couper, hacher", au degré en *o* (même racine que *chapon*, littéralement "le coupé").

Exploitation de la haie

Dans notre région bocagère où chemins et champs sont bordés de haies, l'exploitation du bois fourni par ces haies vives constitue un apport essentiel en bois de chauffage. L'entretien et l'exploitation de la haie ont fait l'objet d'usages dont la pérennité s'est établie au cours des siècles. La Chambre d'Agriculture du Calvados a rappelé ces usages en 1964: " La haie de pied est plantée au niveau du sol. Elle se compose d'une ligne de plantes vives dont les parties sont renforcées à chaque coupe en tant que besoin. La coutume voulait que ce renforcement soit fait par des émondes de la haie fichées verticalement dans le sol et resserrées de chaque côté par une liure de bois placée horizontalement et attachées par des fils de fer distants au plus d'un mètre l'un de l'autre: c'est ce qu'on appelait l'affichage ou le liage des haies.

Les haies ne peuvent être plantées à moins de 50 cm du fonds voisin. Cet intervalle appelé répare, est destiné à permettre le développement de la haie, la taille et l'élagage.

Il est parfois planté au centre de la haie des plantes vives telles que: saules, ormes, frênes, chênes. L'émondage de ces arbres taillés en "tétards" fournissaient l'essentiel du bois de chauffage.

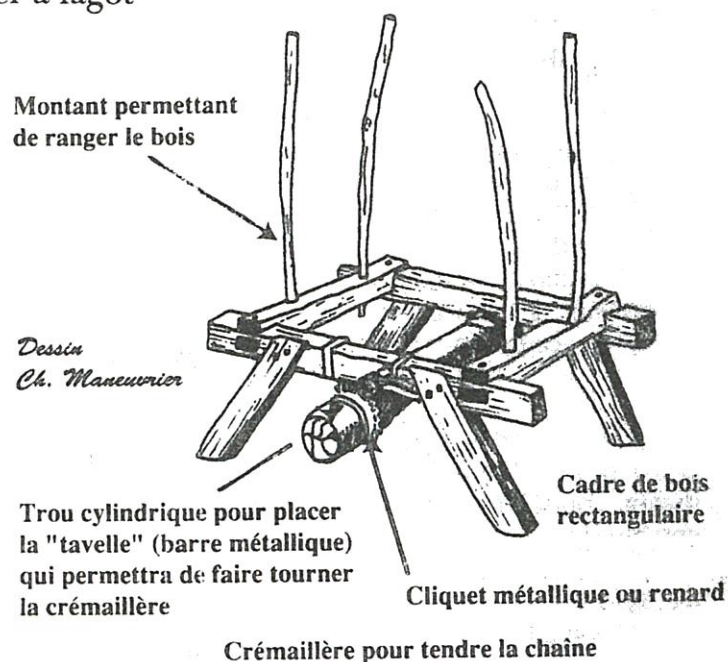
La taille de la haie doit être faite tous les six ans entre voisins. A l'intérieur des propriétés, la coupe est faite tous les 9 ans. La coupe des haies doit être faite entre le 15 novembre et le 15 avril.

Fagots et bourrées

L'ébranchage des arbres, l'élagage des haies fournissaient le bois utilisé pour la confection des fagots ou bourrées. A partir du XIX^e siècle, dans notre région, ces deux termes désignent des produits différents. Les bourrées étaient obtenues avec des branches de 2 mètres de long environ, tassées au pied et liées avec un "hard", lien de saule ou de coudrier. Les bourrées étaient surtout utilisées pour le chauffage des fours de boulangers, de potiers ou de briquetiers. Les fagots étaient fabriqués à l'aide d'un métier à fagots selon la technique suivante recueillie à Saint-Georges-en-Auge, en 1975, auprès de Monsieur Emile Triger. " Les branches étaient taillées sur un billot et placées sur le métier. On prenait soin de disposer d'abord les plus grosses branches qui formaient le parement. Le serrage était obtenu par un moulinet à crémaillère mû par une tavelle et qui entraînait une chaîne. Lorsque le fagot était suffisamment serré, la crémaillère était bloquée par un cliquet métallique "le renard" et on liait le fagot avec du fil de fer."

Exposition - salle I -

1 - Croquis d'un métier à fagot



2 - 3 - Photographies - fabrication d'un fagot

Démonstration de fabrication de fagots par M. Marcel Lecornu à Saint-Georges-en-Auge, en 1976.

4 - Photographie - Fabrication d'un fagot

La fabrication du fagot est réalisée sur un métier plus rudimentaire que précédemment. Les branches sont disposées entre les fourches en bois du métier, tassées au pied et liées avec une corde.

5 - Photographie - Transport de fagot

Transport de fagots sur des gaules, à la façon d'un traîneau.

6 - Photographie - Transport de fagots

Les fagots sont transportés à dos de mulet. Pendant des siècles, en raison du mauvais état des chemins qui interdisaient en hiver les charrois, de nombreuses marchandises étaient transportées "à somme" à dos de mulet ou de cheval.

7 - Métier à fagot

Métier à fagot utilisé à Saint-Georges-en-Auge à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

8 - Croissant

Croissant avec ergot pour élaguer les haies. L'ergot permettait de lever les branches qui gênaient la coupe.

9 - Serpe

Avec la serpe, le fagotier tailler les branches de son fagot sur une "chèvre", sorte de billot tripode.

10 - Paire de forces

Paire de forces pour tailler les haies. Le serrage des lames est assurée par un écrou denté en laiton. Un ancien ouvrier agricole nous a confié que lorsqu'il taillait les haies de son patron, il avait soin d'actionner ses forces quand il se reposait afin que de sa maison, son patron entende continuellement le cliquetis des lames.

11 - Sécateur

Le sécateur permettait de couper les grosses branches qu'on ne pouvait pas couper avec les forces.

12 - Serre-haie

Le serre-haie ou mécanique à lier les haies était utilisé pour colmater les brèches de la haie avant l'apparition du fil de fer barbelé, c'est à dire avant la guerre de 1914. Des branches provenant de l'élagage, des épines étaient fichées verticalement dans la brèche et maintenues par des gaules horizontales. On introduisait les deux montants du métier dans la haie, on serrait l'ensemble avec le sabot et la vis en bois, puis on liait avec un fil de fer en ayant soin de faire la boucle du côté du propriétaire de la haie.

13 - Moufle en peau de mouton

Cette grosse moufle en peau de mouton protégeait la main du "faiseur de haies", principalement des épines noires qui étaient particulièrement redoutées car elles pouvaient provoquer mal blanc, panaris et infection .

14 - Photographie - Fabrication d'une artificielle

Démonstration de l'utilisation d'un serre-haie par Monsieur Emile Triger, à Saint-Georges-en-Auge en 1976.

15 - Fourche à fagots

Fourche à trois doigts en fer forgé utilisée pour déplacer et charger dans un tombereau les bourrées et fagots d'épines.

DERRIÈRE LES FAGOTS

Le mot *fagot* apparaît dans les textes pour la première fois vers 1200; son origine est très incertaine. Plusieurs hypothèses ont été avancées, mais aucune n'emporte l'adhésion, faute de preuves décisives, ou en raison de certaines difficultés d'ordre chronologique :

- dérivé en -ot du produit méridional d'une forme gallo-romane non attestée °FACU, qui pourrait être issue : a) du latin populaire °*phacus*, emprunté au grec °*phakos*, réfection non attestée de *phákelos*, "torche". — b) du latin populaire °*facus*, refait sur le latin classique *fax*, "torche". Dans ces deux cas, le *fagot* serait dont "ce qui sert à allumer".

- gallo-roman °FAGICOTTU, dérivé de *fagus*, "hêtre", d'où le sens de "paquet de branches de hêtre"; ceci reste tout aussi hypothétique.

REGARD DÉTAILLÉ À LA SERPE

Mot d'abord attesté en ancien français sous la forme *sarpe*, devenue tardivement (14^e siècle) *serpe*, sous l'influence fermante de [r]. Cette forme postule le latin populaire °*sarpa*, dérivé ou apparenté au latin *sarpere*, "tailler la vigne, émonder".

Le verbe *sarpere* il s'agit d'un terme technique de vigneron (d'où le vocalisme en *a*, comme beau-coup de mots latins populaires ou techniques), issu d'une racine indo-européenne °*serp-* "faucille, crochet" (cf. grec *harpé*, "faux, faucille", d'où dérive indirectement le mot *harpon*; letton *sirpis*, "faucille", etc.).

Le mot *sarment* est issu du latin *sarmentum* qui représente un plus ancien °*sarpmmentum*, "ce qui a été émondé, sarment de vigne", dérivé de *sarpere*. Le pluriel *sarmenta* a désigné le fagot de sarment sec.

Le feu pendant la préhistoire

Les plus anciens foyers connus ont été découverts sur une demi-douzaine de sites répartis dans l'ancien monde. Ils datent de quelque 500 000 ans avant notre ère. En Basse-Normandie, un modeste campement saisonnier à Flamanville est daté d'environ 200 000 ans.

Un foyer néolithique d'Ernes

Beaucoup plus récent est le foyer présenté sur la photo 1 puisqu'il date d'à peu près 4000 ans avant notre ère. À cette époque, l'économie de production est implantée depuis plusieurs siècles dans la région. Les communautés paysannes commencent à marquer le paysage de leur emprise en abattant la forêt pour cultiver les terres et employer le bois pour les charpentes des maisons et d'autres usages domestiques.

Ce foyer a été installé dans une cuvette creusée sur trente centimètres et large de presque un mètre. Le bois employé pour sa dernière utilisation est quasi exclusivement du cormier, un petit arbre fruitier qui est aussi un excellent combustible.

Placé à proximité de la tombe monumentale d'Ernes, il correspond sans doute à un "barbecue" installé par les utilisateurs de la sépulture collective. On note l'importance des galets (33 kilos dans ce cas) qui ont pu servir à caler des récipients aussi bien qu'à chauffer des plats puisqu'ils conservent, plusieurs heures hors du feu, une température élevée.

Un four gaulois de Condé-sur-Ifs

La photo 2 présente les vestiges d'un four associé à une ferme datée entre 500 et 300 avant notre ère. Le principal changement depuis le néolithique est l'emploi du métal (cuivre et bronze, puis fer à partir de 800 avant notre ère). Ce dernier acquis technologique est possible grâce à une meilleure maîtrise du feu, le fer nécessitant des fourneaux atteignant 1100 degrés.

Les deux chambres de ce four domestique permettent une meilleure régulation des températures. La fosse de droite correspond à la chambre de chauffe où se trouvait le foyer. L'air chaud passe par la châtière, dont les parois sont rougies, et cuit ensuite les aliments ou la céramique disposés dans la chambre de cuisson sous la protection d'une voûte d'argile aujourd'hui disparue.

Jean-Luc DRON - Guy SAN JUAN

Exposition - salle I

1 - Photographie - Foyer néolithique

Foyer néolithique d'Ernes (canton de Morteaux-Couliboeuf).

Datation des charbons de bois : 4080 - 3743 av. J.C.

Combustible retrouvée dans la cuvette: essentiellement (35%) du pomoïdé: petits arbres fruitiers de type cormier, sorbier, alisier, ou type poitier-pommier, type néflier etc...

2 - Photographie - Foyer gaulois Condé-sur-Ifs

3 - Photographie - Foyer gallo-romain Lisieux

Foyer et cheminée de la "domus aux poissons". Fouilles centre hospitalier de Lisieux. Ce foyer présentait deux niveaux, l'un à même le sol, l'autre à la base du conduit situé à 40 cm du sol; des briques liées à l'argile crue formaient les soles de ce double foyer.

4 - Photographie - Foyer de la "domus au poissons"

5 - Photographie

Alandier du balnéaire de la "domus aux poissons". Fouilles du centre hospitalier Lisieux.

6 - Photographie

Hypocauste du balnéaire de la "domus aux poissons"

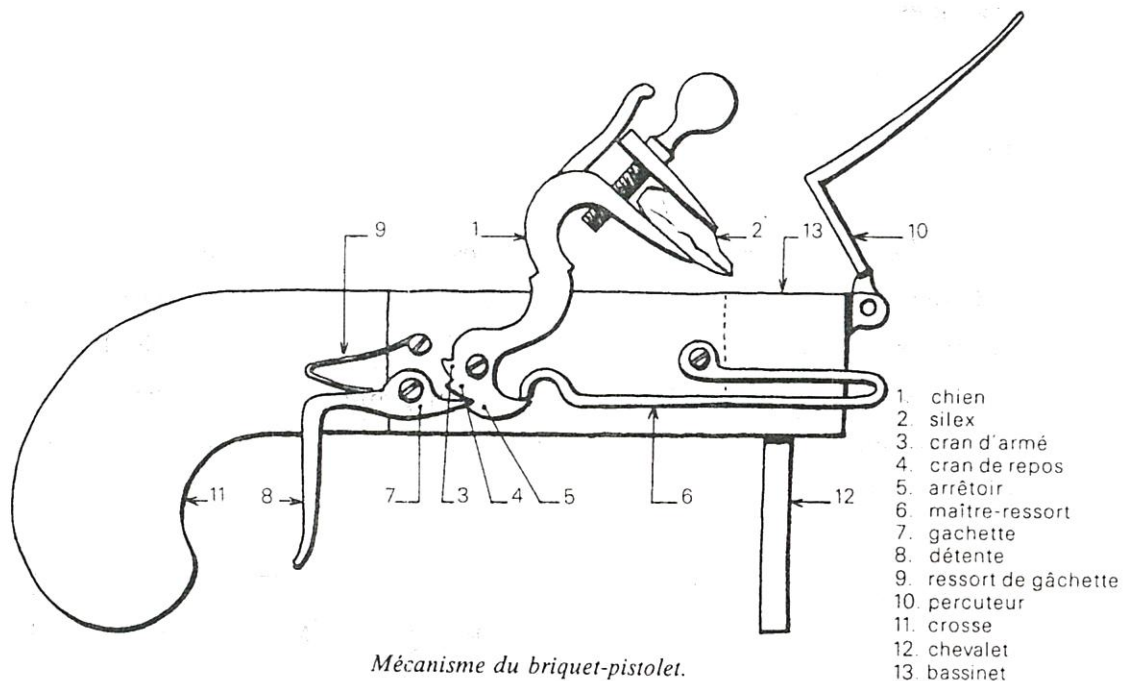
7 - Photographie - Foyer médiéval

Foyer médiéval Saint-Pierre-sur-Dives

L'allumage du feu

Le briquet

A l'origine le briquet est la pièce d'acier avec laquelle on frappait une pierre à feu pour provoquer l'étincelle qui enflammait l'amadou. Au XVIII^e siècle, apparurent, venant d'Allemagne, les briquets-pistolets qui adoptèrent la forme d'un pistolet à silex dépourvu de canon. Le "chien" libéré par la gachette s'abattait sur le percuteur, plaque d'acier montée sur une charnière; le percuteur, pivotant sous le choc du silex découvrait le bassinet garni d'amadou sur lequel tombait les étincelles.



Mécanisme du briquet-pistolet.

Du XVII^e siècle au XIX^e siècle, on réalisa de petits nécessaires à faire le feu composés d'une boîte métallique, le plus souvent en fer, qui comportait au niveau du couvercle, une ceinture d'acier formant briquet. La boîte recevait l'amadou et le silex. L'amadou était obtenu à partir d'un champignon, l'amadouvier, qui se récoltait sur le chêne, le frêne, le peuplier et le saule. On le préparait de telle sorte qu'il s'enflammait au contact d'une simple étincelle.

Au XIX^e siècle, on utilisa des mèches à amadou d'un usage plus aisé que l'amadou. Les boîtes à amadou possédaient un couvercle muni d'une échancrure où venait s'insérer la mèche. Les boîtes furent remplacées par des cylindres creux qui recevaient la mèche et sur lesquels étaient soudée ou rivée la lame du briquet. Le silex était maintenu par une chaînette à la mèche. Un briquet semblable était encore utilisé par un habitant de Berville, pendant la dernière guerre.

Par extension, on a appelé briquet tout appareil capable de produire du feu à répétition. Le principe de fonctionnement du briquet est basé sur la production d'étincelles par friction d'une mollette métallique sur une "pierre à briquet" en ferrocérium (alliage de fer et de cérium). Ces étincelles enflamment un combustible: gaz ou essence.

Les allumettes

Les allumettes soufrée, en usage dès le XIV^e siècle, étaient des petits bâtons de bois sec, de roseau ou de chènevotte, trempés dans du soufre qui ne s'enflammaient qu'au contact de la flamme d'une chandelle ou de la lampe à huile. En 1681, un chimiste anglais, Richard Boyle, trempa les bûchettes de bois dans un mélange de fleur de soufre et de phosphore fondu. Le simple contact avec un corps brûlant permet de les enflammer.

Le vendeur d'allumettes
XVI^e siècle



Au début du XIX^e siècle, un Français, Charles Sauria, fait fabriquer industriellement des allumettes au phosphore, qu'il suffit de frotter sur un support rugueux, mais qui présentent un inconvénient majeur: elles s'enflamment beaucoup trop facilement seules. Pour éviter le danger provoqué par l'inflammation spontanée des allumettes, un Suédois, Carl Frantz Lundström, remplace, en 1844, le phosphore blanc par du phosphore rouge amorphe. Pour enflammer l'allumette, il faut se servir d'un frottoir spécial. Ces allumettes de sûreté, dites allumettes suédoises, sont vendues dans des boîtes avec frottoirs sur les côtés.

Longtemps libre, la fabrication des allumettes fut frappée d'une taxe de vente après la guerre de 1870. Cette mesure entraîna l'apparition d'un marché parallèle, illégal, de contrebande. En 1872, la fabrication des allumettes devint un monopole d'Etat pris en charge par des manufactures de l'Etat. La SEITA, Société d'Exploitation industrielle des tabacs et allumettes, fut créée en 1935.

Les pyrogènes

L'allumette, qu'elle soit en bois ou en papier, chimique ou phosphorique, à friction ou de sûreté, est un produit bon marché et de grande consommation. Elle est multiple, éphémère, de petite taille, facilement éparpillable, et sensible à l'humidité. Enfin, bien que devant être à portée de main pour allumer un foyer, une chandelle ou un appareil de chauffage, elle reste synonyme de danger et de risque d'incendie. Aussi, jusqu'à l'introduction de la boîte d'allumettes de ménage, en France, dans les années trente, a-t-on ressenti le besoin de la placer hors de son emballage d'origine, dans des récipients appropriés mais facultatifs: les porte-allumettes et les porte-allumettes pyrogènes.

Si les porte-allumettes, petits récipients en tôle émaillée accrochés à proximité du foyer, n'ont pour fonction que de stocker une certaine provision d'allumettes, les porte-allumettes pyrogènes répondent aux deux finalités: stockage dans un réceptacle dont la forme dépend du mode de rangement des allumettes, vertical, horizontal ou plus rarement oblique, et grattoir permettant d'enflammer l'allumette. (8)

Exposition - Salle I - vitrine 1

1 - Suspension de chaudron

Suspension de chaudron, époque gallo-romaine, "domus aux poissons", chantier de fouilles centre hospitalier de Lisieux.

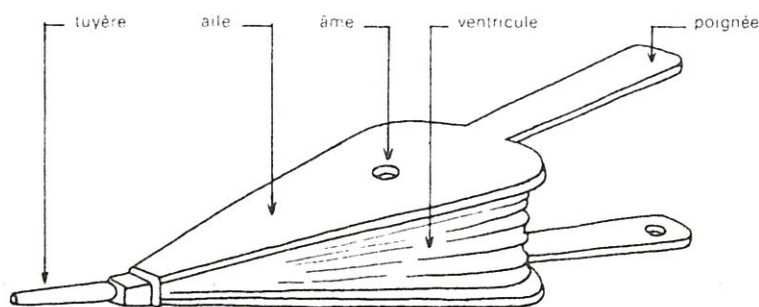
2 - Pelle de foyer

Pelle de foyer en fer forgé, époque gallo-romaine, "domus aux poissons", chantier de fouilles centre hospitalier de Lisieux.

3 - Pince

Grande pince en fer forgé, avec articulation, XVIII^e siècle

4 - Soufflet



Différentes parties du soufflet à ailes.

5 - Pyrogène

Pyrogène de forme tronconique, porcelaine décorée de lisérés vert et noir. Sur le réceptacle, stries horizontales pour frotter l'allumette.

6 - Pyrogène

Pyrogène en porcelaine, publicitaire, F. FAIVRE, distillateur St Chély

7 - Porte-allumettes

Porte-allumettes de cuisine, tôle décorée de fleurs.

8 - Boîte d'allumettes

Boîte d'allumettes en carton "La Cocarde", 50 centimes, Seita - Caisse d'amortissement

9 - Boîte d'allumettes

Boîte d'allumettes, carton, marque "Tricolore", décor drapeau tricolore avec étoiles, prix 0,40 F.

10 - Boîte d'allumettes

Boîte d'allumettes contenant 50 allumettes en cire, prix 10 centimes, drapeau tricolore, Manufacture de l'Etat, Contributions indirectes. 1945

11 - Briquet

Briquet à amadou, fabriqué pendant la guerre 1914-1918 avec une douille de mitrailleuse

12 - Briquet à essence

13 - Briquet à essence

Briquet à essence ayant la forme d'une lampe de mineur. Publicité "Jean Mineur", 1950.

14 - Photographie

Photographie d'un briquet à silex, XVII^e siècle.

La cheminée

Jusqu'aux dernières décennies du XVI^e siècle, le massif de cheminées doubles, commun à deux pièces, est assis au centre de l'habitation. Puis, habitude qui se généralisera au cours du XVII^e siècle, l'antique massif se divise et se trouve reporté sur les murs pignons, à chaque extrémité de la maison. (M. Cottin, HTP n° 49).

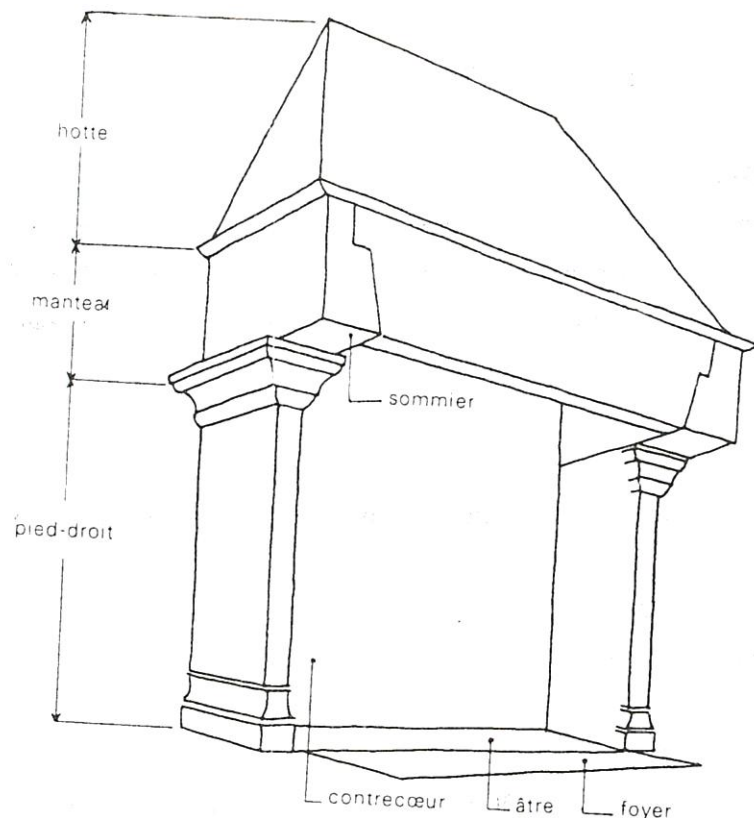
Le 26 juin 1778, le notaire procède à l'inventaire des biens de Françoise Hébert, domiciliée à Ecots (canton de Saint-Pierre-sur-Dives). La maison possède deux cheminées. La première utilisée pour la cuisine contient:

*une crémaillère
deux landiers dont un grand et un petit
un garde cendre
quatre marmites avec chacune leur couvercle
une pelle à feu
un crochet
une pince
une paire de soufflets
deux broches à roué (à rotir)
un gril...*

La seconde cheminée, située dans la salle du corps de logis, comprend:

*deux petits landiers
une pince
un réchaux
une chaufferette
deux réchaux ardents*

Sur le manteau de la cheminée un poix de 4 livres, un poix d'une livre, un poix d'une demi-livre, et une once; une boîte de poudre avec l'étoupe.



Chenêts et landiers

Primitivement, le foyer était situé au centre de la pièce. Pour éviter que le bois ne se disperse et roule à l'intérieur de la pièce, on le disposait sur des chenêts à deux tiges verticales reliées par une barre horizontale légèrement surélevée.

Lorsque les cheminées furent adossées, on utilisa des chenêts composés d'un montant antérieur pédiculé, plus ou moins décoré, qui retenait les bûches à l'intérieur de l'âtre et d'un chevalet horizontal, rivé ou soudé au montant dont la surélévation permettait l'arrivée d'un air frais et facilitait le tirage.

Les landiers étaient de hauts chenêts qui, du XVI^e au XIX^e siècles, eurent pour fonction de maintenir les énormes bûches disposées dans les grandes cheminées des cuisines. les landiers étaient souvent surmontés d'une ou deux coupelles à claire-voie dans lesquelles on mettait une tasse à bouillon pour le maintenir chaud ou un petit braséro pour réchauffer doucement un aliment.

Exposition - Salle I - Cheminée

1 - Cheminée

Cette cheminée provient d'une petite maison de gardiens située à Notre-Dame-de-Fresnay. La maison ayant été détruite, nous avons récupéré la cheminée que nous avons remontée le plus fidèlement possible en conservant en particulier sa hotte en torchis.

2 - Crémaillère

La crémaillère permettait d'accrocher un chaudron à la hauteur souhaitée.

3 - Pelle à cendre

Pelle à cendres en fer forgé.

4 - Pelle à braise

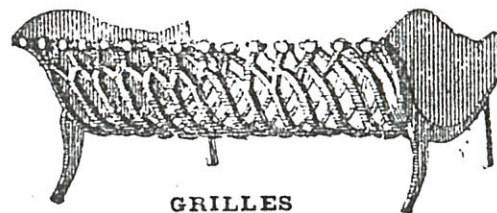
Les pelles à braise peuvent être plates ou à rebords et ajourés alors que les pelles à cendres sont pleines.

5 - Landiers

Paire de landiers en fer forgé, XIX^e siècle, munis d'une coupelle creuse, circulaire, pour poser une tasse à bouillon. Un système à crémaillère sur les montants permet de placer la broche de la rôtissoire selon la cuisson désirée.

6 - Grille

Grille permettant de placer des bûches ou de la houille.



GRILLES
cintrées à houille, pour cheminées.

7 - Pincettes ou pinces

Pince avec articulation pour saisir de grosses bûches

8 - Pince à bûches

Une barre de fer aplatie en son milieu puis cintrée, forme ressort et maintient les deux branches légèrement écartées.

9 - Pince à bûches ou tenailles

Les pinces à bûches ou "estenailles" ou "tenailles", sont les plus anciens de ces ustensiles. Ce sont de grandes pinces que l'on utilise à deux mains pour saisir les lourdes bûches

10 - Porte-fusils

Sur la hotte, traditionnellement, dans pratiquement toutes les fermes, était accroché un porte-fusil. Celui-ci contient un fusil à chiens, fin XIX^e siècle, et un fusil de concours de tir, début XX^e siècle.

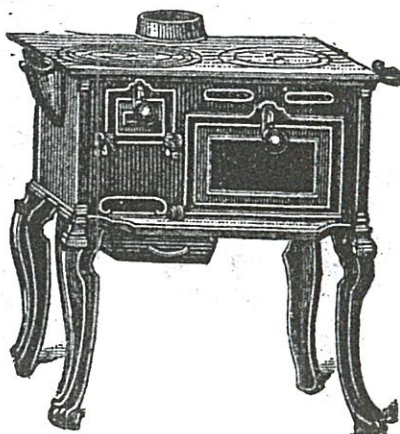
11 - Potager

A côté de la cheminée, on trouvait fréquemment un potager en maçonnerie garnie de carreaux de faïence. A la fin du XVII^e siècle, Furetière, dans son dictionnaire universel, le décrit ainsi: "Dans la cuisine, on appelle potager un lieu peu élevé où on dresse les potages et où il y a plusieurs fourneaux où on les fait mijoter". Le potager était alimenté par les braises provenant de la cheminée ou par du charbon de bois, plus fin, appelé braise (voir note sur le charbonnier). Le potager que nous présentons est de la fin du XIX^e siècle, il est en tôle de fer, émaillée sur le dessus.

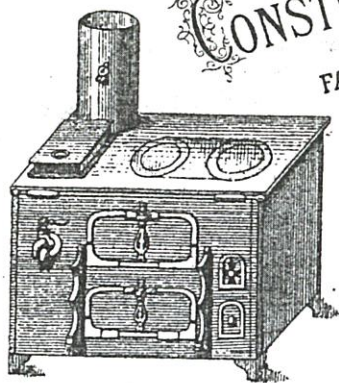
12 - Cuisinière

Peu à peu, au cours du XX^e siècle, en campagne, la cuisson à la cheminée fut abandonnée au profit de la cuisinière en fonte.

Cuisinière en fonte, marque Rosières n° 1333 avec 2 feux et four, début XX^e siècle.



CONSTRUCTIONS DE FOURNEAUX EN TOUS GENRES.
FAIT LA POSE DES CHEMINÉES. CALORIFÈRES DE CAVES.

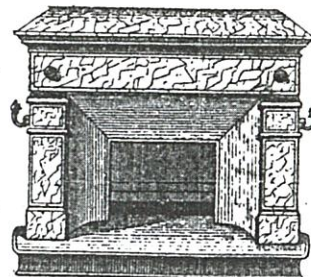


ANTOINE GRIGNOLA

— FUMISTE —

22. Rue des Boucheries, 22.

LISIEUX.



Monsieur Maillet à Cormeilles Doit

Lisieux le 1 Novembre 1886

LITH. E. POUTREL LISIEUX

Logement du percepteur - Travaux de fumisterie de cheminée.	
Avoir démolir et construit à neuf une cheminée blanche dans le salon avec garniture en faïence chassis à rideaux, moulure en cuivre et ventouse	28
Derrière soubassement en tôle	2
Une paire de porte-pinces	2.75
Salle à manger. - Démolir la cheminée pour en construire une en marbre noir, fournir chassis à rideaux, faïence et ventouse	28
Derrière soubassement en tôle	2
Une paire de porte-pinces	2.75
Bureau. - Construit une cheminée en marbre avec garniture de faïence, chassis à rideaux et moulure en cuivre	28
Derrière soubassement en tôle	2
Une paire de portes-pinces	2.75
Cuisine. - Construit une cheminée avec soubassement, goussets etâtre relevé et ventouse	28.75

Autres moyens de chauffage de la maison

A la fin du XIX^e siècle, en campagne, certaines familles commencent à s'équiper de moyens de chauffage plus efficaces que la cheminée. Apparaissent alors les calorifères, fourneaux et cuisinières dont les tuyaux d'évacuation de la fumée sont directement branchés dans la cheminée. La mise en place de ces moyens de chauffage modernes sera longue et progressive et ce n'est qu'au XX^e siècle que, peu à peu, les fermes abandonneront l'antique cheminée qui sera alors obstruée et dans laquelle on installera une imposante cuisinière en fonte, d'utilisation mixte: cuisine et chauffage, ou des appareils utilisant un autre combustible: charbon puis mazout.

Au cours de ces dernières années, quelques cheminées seront remises en fonction d'avantage pour le plaisir que pour le confort qui nécessitera la conservation d'une autre source de chaleur.

Exposition - salle I

1 - Poêle

Poêle en fonte, cylindrique, tripode, remplissage par le dessus, couvercle ajouré.

2 - Poêle

Poêle fonte peinte, marque Godin.

3 - Poêle

Petit poêle en fonte, cylindrique, apode, marque "Dammartin Le Franc". Ce poêle garni de braises était généralement placé dans la cheminée.

4 - Fourneau

Petit fourneau de cheminée, fonte émaillée de couleur violette, de forme rectangulaire, alimenté par les braises de la cheminée, marque F P & F

Eléments de confort

1 - Les réchauds

Les réchauds portatifs, alimentés au charbon de bois ou avec des braises, servent à tenir au chaud, réchauffer, finir de cuire les aliments et, accessoirement, dispenser une chaleur d'appoint. Le réchaud est constitué d'un bassin cylindrique en laiton destiné à recueillir les braises porté par trois ou quatre pieds et possédant quatre montants pour supporter le plat à réchauffer. La préhension est assurée par un manche en métal garni de bois. Certains réchauds sont pourvus d'un garde cendre fixé sous le bassin.

Exposition - Salle V

1 -Réchaud

Réchaud en terre cuite vernissée, Le Pré d'Auge, XVIII^e siècle

2 - Réchaud

Réchaud terre cuite, couverte noire, Fouletourte, XIX^e siècle

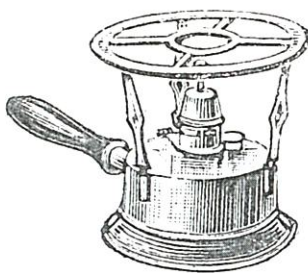
3 - Réchaud

Morceaux de réchaud (3) représentant un personnage, trouvés à Lisieux.

a) XIII^e siècle - b) XIV^e siècle - c) XVII^e siècle

4 - Réchaud

Réchaud à alcool de marque "Pigeon"



RÉCHAUDS A ALCOOL
"PIGEON"

5 - Chauffe-plat

Chauffe-plat en cuivre avec couvercle à événements circulaires. Le chauffage était assuré par des bougies.

6 - Chauffe-plat

7 - Réchaud

Réchaud à tripes en cuivre, bois et fer forgé utilisé dans la plaine de Caen. XVIII^e s.

8 - Réchaud

Réchaud en cuivre rouge et poignée de bois, fabriqué peut-être à Villedieu-les-Poêles (Manche). XIX^e siècle.

Les chaufferettes

Les chaufferettes sont des petits foyers portatifs qui servent généralement à se chauffer les pieds. C'est ordinairement une petite boîte en bois, doublée de tôle, percée de trous sur le couvercle et renfermant une seconde boîte de tôle dans laquelle on met de la braise.

. De terre ou de métal, elles comportent le plus souvent des ajours, elles ont ou non un couvercle, cependant que des éléments de préhension permettent de les déplacer facilement. La braise est déposée dans la chaufferette à l'aide d'une petite pelle qui permet également de remuer les braises pour activer la combustion.

Des chaufferettes en terre, "les potes", furent sans doute fabriquées par les briquetiers et tuiliers de la région lexovienne. Elles sont généralement de forme ovale, tronconique, munie de deux boutons de préhension aux extrémités allongées de l'ovale. La partie supérieure formant couvercle est en méplat avec un trou central encadré de petites ouvertures pour l'aération. Les potiers du Pré d'Auge ont également fabriqué des chaufferettes en terre vernissée dont nous présentons quelques modèles.

Dans son "Journal à rebours", Colette évoque l'utilisation des chaufferettes dans sa famille: "Dans les glaciales et vastes demeures de campagne, parmi les courants de bise, l'hiver, la chaufferette était un objet de première nécessité. Chez mes parents, il y avait la chaufferette de la cuisinière, celle de la couturière en journée, la chaufferette de ma mère et, enfin, la mienne, celle que j'emportais à l'école garnie de braises de peuplier recouvertes de cendres fines. On me donnait la plus belle, parce que c'était la plus solide, un magnifique objet en fer forgé, indestructible, qui pesait autant qu'une valise pleine".

La braise utilisée pour les chaufferettes et les potagers provenaient de la fabrication du charbon de bois. Selon F. Rault (9), "Lorsque le charbonnier avait terminé sa cuisson, il laissait refroidir sa meule puis la démolissait soigneusement pour recueillir le charbon de bois. Les rondins mal cuits, ou fumerons, étaient réservés pour l'allumage d'une autre meule; ceux qui étaient trop cuits ou trop petits étaient vendus sous le nom de braise qui, sous une légère couche de cendre, était utilisée dans les potagers des cuisines et dans les chaufferettes en terre cuite de nos frileuses grand'mères."

Exposition - salle 1 - vitrine 2

1 - Dentellière

Mannequin figurant une dentellière au travail, avec son métier à dentelle (le carreau), sa boule de dentellière et un chandelier. La boule remplie d'eau augmentait l'intensité de la lumière et permettait le travail lors des sombres journées hivernales ou en soirée. Ses peïds reposent sur une chaufferette en terre appelée "pote".

2 - Chauffeurette

Chauffeurette en terre cuite vernissée, à oreille, avec événements droits au clou. Le Pré d'Auge, fin XVIII^e siècle.

3 - Récipient à braise

Récipient à braise, terre cuite vernissée, pour mettre dans un moine. Le Pré d'Auge, fin XVIII^e siècle.

4 - Seau à braise

Seau à braise avec inscription "MARIE CHATERINE . QVOQVELLE 1677"

5 - Seau à braise

Seau à braise avec inscription "ANNE A.... JOSEPH CUREZ 1754"

6 - Pelle à braise en fer forgé

7 - Pelle à braise en laiton

8 - Pelle à braise en laiton

9 - Pelle à braise

Pelle à braise en bronze avec manche torsadé, XVIII^e siècle

10 - Chauffeurette

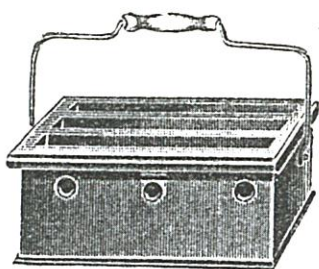
Chauffeurette à eau chaude, en cuivre jaune ayant la forme d'une petite valise, avec poignée et 4 pieds également en cuivre. Un bouchon à vis permet le remplissage.

11 - Chauffeurette

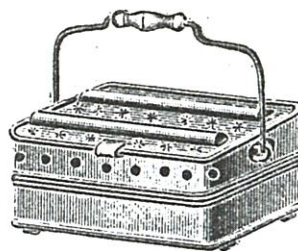
Chauffeurette hygiénique sans eau ni charbon. Marque J. Gauquelin Fabricant. Pour s'en servir, faire bouillir l'appareil 25 minutes maximum dans l'eau.

12 - Chauffeurette

Chauffeurette composée d'une boîte en bois de forme rectangulaire avec événements circulaires pour l'aération dans laquelle on plaçait un récipient en tôle de fer qui recevait la braise.



Tôle, cadre bois.



Façon Japy.

13 - Chauffeurette

Chauffeurette en terre de forme tronconique avec anse.

14 - Chauffeurette

Chauffeurette en cuivre marque "Giraudon et Cie Villeurbanne Lyon". Couvercle avec croix ancrée mobile permettant de réguler l'aération.

15 - Chauffeurette

Chauffeurette cuivre et bois, décor 2 lions s'affrontant.

16 - Chauffeurette

Chauffeurette en terre non vernissée, de forme ovale, munie de deux boutons de préhension, partie supérieure en méplat avec trou central circulaire encadré de deux rangées de trous. Production de l'arrondissement de Lisieux, XIX^e siècle, sans doute travail d'un briquetier ou d'un tuilier.

17 - Pince à braise

Pince à braise en cuivre rouge, ayant la forme d'une paire de ciseaux aux extrémités striées. Entre autres usages, la pince permettait au fumeur de prendre une braise rouge dans la cheminée pour allumer sa cigarette ou sa pipe.

Le chauffage du lit

Dans les chambres, sans chauffage, souvent humides, le souci d'un confort élémentaire voulait, qu'avant le coucher, on chauffe le lit au moyen de bassinoires et de bouillote.

Exposition - salle II

1 - Lit

Lit "Empire" en acajou avec ses coulisseaux

2 - Edredon de plumes

3 - Photographie

Photographie de mariage, début du siècle, avec mariée en noire portant le bouquet de fleurs d'oranger à la ceinture.

4 - Cadre

Cadre avec diplôme de communion solennelle.

5 - Crucifix

Les bassinoires

Connues depuis le Moyen-Age, les bassinoires sont remplies de braises et doivent être passées rapidement entre les draps du lit pour le chauffer. Deux types principaux sont distingués: les bassinoires ouvertes généralement en terre et les bassinoires couvertes, toujours en métal, dont le couvercle est percé d'ajours à la fois fonctionnels et décoratifs.

Exposition - Salle II - vitrine 1

1 - Bassinoire

Bassinoire en terre avec glaçure plombifère, événements rectilignes et carrés sommairement découpés, faits au clou. Le Pré d'Auge, fin XVIII^e siècle.

2 - Bassinoire

Bassinoire en terre glaçurée partiellement décorée. Événements droits avec petits hastes. Le Pré d'Auge XVIII^e siècle.

3 - Bassinoire

Bassinoire en terre entièrement glaçurée, événements droits, serpentiformes et ronds. Le Pré d'Auge fin XVIII^e siècle.

4 - Bassinoire

Bassinoire en terre entièrement glaçurée, décor de deux poissons, événements droits et ronds soulignés d'un perlé, sur le manche à la liaison poignée-bassinoire initiales C.L. Le Pré d'Auge XVIII^e siècle.

5 - Bassinoire

Bassinoire terre vernissée, glaçure plombifère verte, événements en croissant de lune. Saint-Désir XIX^e siècle.

6 - Bassinoire

Bassinoire en terre glaçurée partiellement, événements ronds et en forme de croissant, poignée mouvementée. Le Pré d'Auge XVIII^e siècle

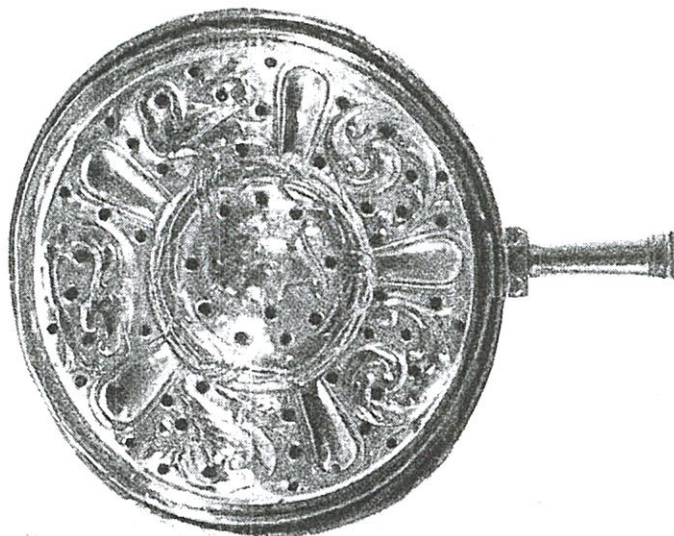
7 - Bassinoire

Bassinoire en laiton, époque Louis XIV, bassin cylindrique à fond convexe. Ornementation du couvercle par estampage, au centre, d'un lion passant, délimité par un cordelé, entouré de quatre fleurs de lys alternées de quatre têtes de chérubins ailés.



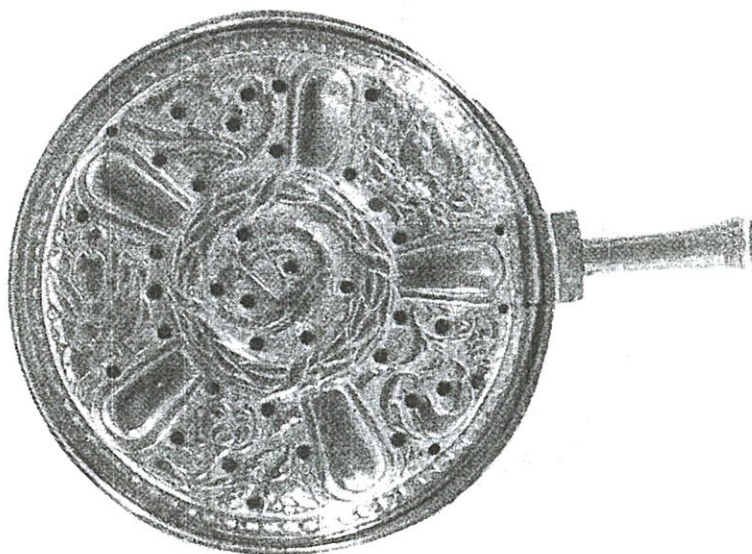
8 - Bassinoire

Bassinoire cuivre et bronze, première moitié du XVIII^e siècle, bassin cylindrique à bord légèrement convexe, paroi droite évasée; couvercle orné par estampage, au centre tête de personnage à l'antique, aux cheveux plaqués, serrés par une couronne de lauriers, délimité par un "chapeau de triomphe", entouré de cinq réserves alternées de godrons. Réserves: deux de rinceaux, deux d'oiseaux, une de cétacé au corps stylisé. (10)



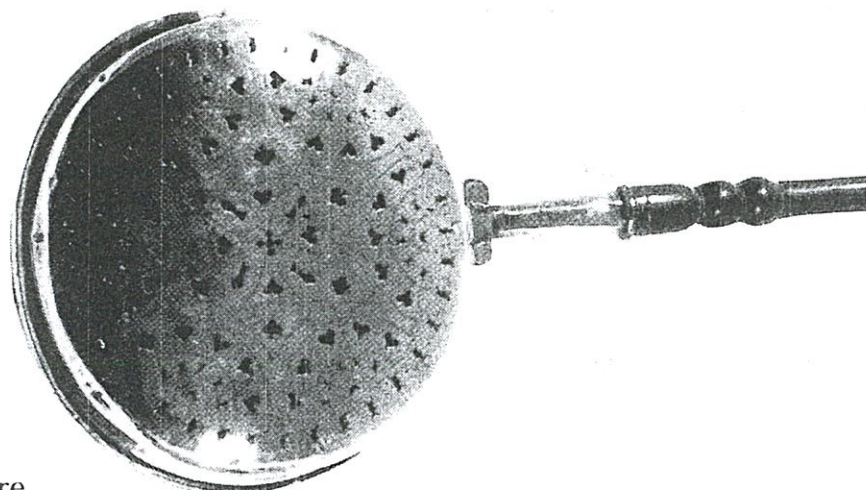
9 - Bassinoire

Bassinoire cuivre et bronze, première moitié du XVIII^e siècle. Bassin cylindrique à fond légèrement convexe. Ornementation du couvercle par estampage: au centre un oiseau branché, se becquetant la patte (?), délimité par un chapeau de triomphe feuillagé, tressé et rubanné, entouré de cinq réserves: deux de corbeilles de fruits, deux de rinceaux fleuris avec chacune une tête d'oiseau, et une d'oiseau dans une pose identique à celui du centre.



10 - Bassinoire

Bassinoire cuivre, fin XVIII^e siècle., cylindrique à fond plat, paroi droite à redan à bord roulé à l'extérieur en cordon sur raidisseur en fer. Ornementation du couvercle par gravure au pointillé; décor en plein, au centre, d'une croix de Malte repercée de coeurs, entourée de six arceaux aux pointes rayonnantes.



11 - Bassinoire

Bassinoire, laiton, deuxième moitié XVII^e siècle; bassin cylindrique à fond plat. Ornementation du couvercle par estampage, décor en plein, sur fond amati au ciselet, d'un personnage vu de profil à gauche, au sexe indéfini, coiffé d'une longue chevelure nattée; cou orné d'un collier d'où pendent de longues feuilles stylisant un vêtement. De la bouche s'échappent des feuillages au milieu desquels s'épanouit une tulipe; entourage de feuilles mouvementées; bordure d'angle cordelé. (11)

12 - Bassinoire

Bassinoire en cuivre avec manche en fer et bois. XIX^e siècle

4 - Bouillottes et briques

Il existe de nombreuses formes de bouillottes en terre, en étain, en cuivre, et, plus récemment en caoutchouc. C'est essentiellement un récipient que l'on remplit d'eau bouillante pour chauffer le lit. Certaines bouillottes hermétiques étaient remplies d'huile.

A défaut de bouillottes, ou par crainte de s'ébouillanter avec une bouillote mal fermée, on mettait dans le lit une brique préalablement chauffée et enveloppée de chiffons ou de papier journal.

Exposition - Salle II - vitrine 2

1 - Bouillotte

Bouillotte terre cuite, sphéroïdale, glacure plombifère, Le Pré d'Auge, début XIX^e siècle.

2 - Bouillotte

Bouillotte, terre cuite glaçurée, cylindrique, longueur 29 cm, Le Pré d'Auge, début XIX^e siècle.

3 - Bouillotte

Bouillotte terre cuite glaçurée, cylindrique, longueur 41 cm, Le Pré d'Auge, début XIX^e siècle.

4 - Bouillote

Bouillotte terre cuite vernissée verte, Normandie, fin XIX^e siècle.

5 - Bouillotte

Bouillotte en étain avec bouchon vissant également en étain. Fin XIX^e siècle.

6 - Bouillotte

Bouillotte "Thermaccu" à chauffer 20 minutes dans l'eau - Chauffage direct interdit - 64° pendant 15 heures au lit.

7 - Bouillotte

Bouillotte cylindrique cannelée en cuivre rouge, début XX^e siècle.

8 - Bouillotte

Bouillotte en fer blanc, dessus et fond cuivre, début XX^e siècle.

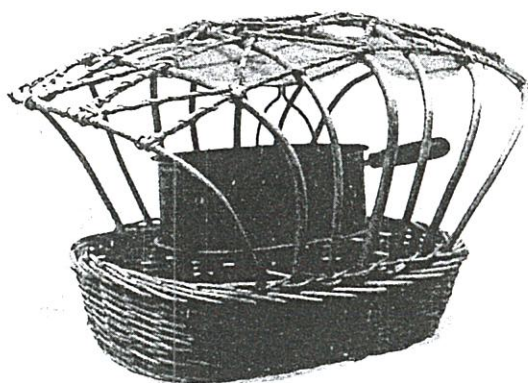
9 - Briques

La brique chauffée dans le four de la cuisinière, entourée de chiffons ou d'un papier de journal, était placée dans le fond du lit.

10 - Moines ou chauffe-lit (vitrine 1)

Pour réchauffer le lit, on plaçait, quelquefois, entre les draps, un bâti en osier ou en bois à l'intérieur duquel on accrochait un récipient en tôle contenant des braises.

L'installation quasi systématique du chauffage central dispensant, dans chaque pièce, une chaleur constante, nous a fait oublier le lit douillet au matelas de laine, recouvert de plusieurs couvertures et du gros édredon rouge garni de plumes d'oie. On s'y pelotonnait contre la bouillotte ou la brique tandis que les frimas dessinaient, sur les vitres des fenêtres, de fantasmagoriques animaux de cristal.



L'éclairage

Pour des générations de paysans, la vie quotidienne, travaux et loisirs, a été essentiellement rythmée par la lumière solaire. Des éclairages d'appoint étaient cependant nécessaires, surtout pendant la période hivernale où les veillées réunissaient non seulement le groupe familial mais aussi les voisins.

Si l'on se contentait parfois de la simple lueur du feu de l'âtre, il était souvent nécessaire d'y adjoindre chandelles ou lampes à huile. Suivant les régions, suivant les ressources locales, suivant les époques, ces deux modes d'éclairage se succédèrent, furent utilisés conjointement ou préférentiellement l'un par rapport à l'autre. Employés depuis l'antiquité, en régression depuis le XIX^e siècle en raison des progrès de la civilisation industrielle, ils disparurent à des cadences différentes avec l'introduction de combustibles nouveaux pour être finalement remplacés, jusque dans les campagnes les plus isolées par l'électricité.

Les luminaires les plus importants étaient placés dans les lieux de culte: abbayes, églises, chapelles.

1 - Le cierge

Le vocabulaire latin distingue le cierge (*cereus*) qui, au sens propre du mot, est fait de cire (*cera*) et la chandelle (*candela*) qui est généralement en suif. Des cierges de forme tronconique sont déjà représentés dans les tombeaux de l'Égypte pharaonique à Thèbes. Le cierge est, de même, représenté dans certaines tombes Etrusques, au V^e siècle avant notre ère. Les Romains l'ont utilisé tant pour les funérailles que dans les sanctuaires et même dans certaines cérémonies civiles.

Dans les premiers siècles chrétiens, l'emploi de luminaires, qui était encore chargé d'un symbolisme païen, ne fut généralement pas admis dans la liturgie. Puis, lentement, le luminaire trouve sa place dans les célébrations religieuses

Le cierge de cire procure un éclairage de qualité et sans odeur mais il est d'autant plus onéreux que l'on allume un certain nombre de cierges piqués sur un support métallique à piétinement ou suspendu. C'est un éclairage aristocratique ou liturgique qui fait l'objet de nombreuses dotations:

"en 1257, Guillaume Boilloles de Boessey, donne à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, douze sols manceaux de rente, afin d'entretenir une lampe ardente de nuit et de jour devant l'autel de la bienheureuse Vierge Marie."

"En 1297, Beatrix, veuve de Guillaume Pagny de Castillon, accorde aux religieux de Saint-Pierre-sur-Dives, une rente perpétuelle de trois sols tournois pour l'entretien d'un cierge à la messe Sainte-Marie" (12)

"Benoist Hervieu en 1524, donne quinze deniers pour un luminaire à St Gervais et quinze autres deniers pour un luminaire à Notre Dame en l'église de Mittois." (13)

"Le jeudy quinziesme jour d'aout l'an mil sept cent soixante cinq, les paroissiens de Notre dame de Fresnay avertis par trois dimanches précédents se sont assemblés en forme de général pour délibérer sur l'employ des deniers provenant de la quête faite par les filles en l'honneur de la sainte Vierge montant actuellement à la somme de soixante dix livres un sol, qui, d'un commun accord ont délibéré que les dits deniers seront employés pour acheter six flambeaux de cuivre pour mettre sur le grand hostel...(14)

Au Moyen-Age, le cierge fait de cire d'abeilles est un produit coûteux réservé aux usages liturgiques et, dans la vie civile, aux maisons aristocratiques ou de la riche bourgeoisie.

La fabrication du cierge

Longtemps l'Eglise a exigé que la cire soit la matière première exclusive du luminaire religieux aussi la cire fut-elle un produit de l'apiculture aussi important que le miel. Les deux principales opérations de préparation de la cire sont la fonte puis le blanchissage obtenu en exposant au soleil, sur des toiles tendues sur de longs châssis, la cire débitée en rubans. La cire est ensuite refondue pour être coulée en pain. Pour ce faire, elle est versée dans des moules correspondant à une gamme de différents

poids de cire. Outre la cire neuve, le cirier emploie celle provenant des luminaires usagés. En particulier, il rachète aux curés et paroisses les cierges ayant servi lors des cérémonies de communion solennelle et des enterrements.

Préalablement à la fabrication des cierges, le cirier doit disposer la mèche. Celle-ci ne peut être utilisée à l'état brut mais doit être *cirée*, avoir été imprégnée de cire: elle est déroulée sur un *tour* ou *rouleau* pour passer dans un *saumon* (récipient rempli de cire fondue posée sur un fourneau). Calibrée par un passage au travers d'une *filière*, elle vient s'enrouler, cirée, sur un *tour* symétrique du premier. La mèche préparée, la cire est mise à fondre dans une bassine placée sur un fourneau. Au-dessus, tournant sur un pivot suspendu au plafond et simplement calé sur le dessus du fourneau, s'élève la *romaine* ou *roue à jeter*, réglable en hauteur selon le format de cierges désiré. Elle est garnie de cinquante crochets auxquels peuvent être suspendues autant de mèches.

Monté sur un escabeau appelé *chameau*, l'ouvrier jette d'une main la cire sur chaque mèche, en couches successives, au moyen de la *cuiller à jeter*. de l'autre main, il fait tourner la mèche pour égaliser la descente de la cire et peut vérifier, en le soupesant - c'est la *balance* - que le cierge est de bon poids. Il lui faut parfois grossir la base du cierge en ne jetant la cire qu'à mi-hauteur.

Le cierge brut détaché de la *romaine* ne peut être travaillé que s'il reste de consistance suffisamment homogène et molle à la fois. Il est donc maintenu dans l'eau chaude d'une *bassine de trempage* de forme oblongue (Le procédé pour le XVIII^e siècle par l'Encyclopédie est différent: on utilise alors "un lit composé de lit de plumes, draps et couvertures dans lesquels on met les cierges avant de les roulet, afin que la chaleur des derniers jets de cire se distribue également à l'intérieur et à la superficie").

Le cierge resté malléable peut être roulé et percé. La perce du cierge consiste à le creuser par la base au moyen d'un outil en bois très effilé, la *broche*, dite aussi *furet* quand elle est particulièrement fine. (Les cierges ne sont pas tous nécessairement percés: les cierges droits de forme "moderne" sont généralement pleins). Puis, pour égaliser le fût du cierge, l'ouvrier roule sur la surface plane d'une longue table, au moyen soit du *rouloir* - plaque rectangulaire à surface de travail légèrement bombée, et munie de poignées dorsales - soit de la batte de forme allongée.

Parfois le fût du cierge est façonné à pans au moyen de rouleirs spéciaux dits à formes planes, ou encore, il est creusé de cannelures au moyen de divers *canneloirs*. L'effet de torsade est obtenu par le seul tour de main de l'artisan. Les barbes ou coulures de cire sont éliminées à l'aide d'un couteau de métal, dit couteau à finir. Un couteau en bois, de forme spéciale, mouluré en doucine, sert à faire la tête du cierge, c'est à dire, à la façonner en dégageant le sommet de la mèche. (Catalogue de l'exposition "Le Cierge", réalisée par le Musée de Normandie de Caen, du 25 mai au 2 septembre 1979)

LES CIERGES DES VALLÉES

Le mot *cierge* apparaît en ancien français sous plusieurs variantes : *cerge*, *cirge* et *cierge*; c'est initialement un adjectif signifiant "en cire", employé ensuite substantivement pour désigner une chandelle de cire. Cette matière étant chère et recherchée, il n'est pas étonnant que l'on se soit mis à faire des économies de bouts de chandelles, agréablement nommés en ancien français *cierjots*, *cierjels*, *ciergetons* ou encore *cierjoncels*.

Le mot *cierge* et ses variantes sont issus du gallo-roman CERIU < latin *cereum*, accusatif de l'adjectif *cereus*, "en cire"; de constantes interférences se sont produites entre *cierge*, *cire* et *cereus* (utilisé en latin ecclésiastique), qui ont contrarié l'évolution naturelle du mot.

Le latin *cereus*, "de cire, en cire" est un dérivé adjectival en *-eus* de *cera*, "cire", probablement emprunté au grec κηρός [*kêrós*], "cire", lui-même dérivé de ou apparenté à κηριον [*kêrion*], "rayon de miel" [indo-européen **kâr-yo-m*, "rayon de miel, cire"].

Cirier - Encyclopédie Diderot

La vignette représente l'intérieur d'un atelier où l'on voit plusieurs ouvriers occupés à différentes opérations de leur profession.

Fig. 1 - Ouvrier qui fabrique de la bougie filée.

A, le tout ou tambour, sur lequel la bougie s'enveloppe au sortir de la filière qui est fixée sur le péreau C, dans lequel est la cire fondue. Le péreau est posé sur une table nommée chaise, dans laquelle est une poêle remplie d'un feu modéré.

B, second tour

2 - Ouvrier qui jette des cierges à la cuillère; les cierges sont suspendus à la romaine. L'ouvrier est placé auprès de la bassine dans laquelle est la cire fondue. La bassine qui est entourée d'un rebord de fer blanc, est posée sur le caque dans lequel on introduit une poêle pleine de feu. la bassine, qui est de cuivre, est étamée en coquille.

3 - Ouvrier qui roule un cierge avec le rouloir. Les bougies se roulent de la même façon.

4 - Un lit composé d'un lit de plumes, draps et couvertures, dans lequel on met les cierges et les bougies avant de les rouler, afin que la chaleur des derniers jets se distribue également à l'intérieur et à la superficie.

Bas de la planche

Fig. 1 Représente plus en grand et sous un autre aspect l'équipage dont on se sert pour fabriquer la bougie filée; savoir, un des deux tours, la chaise, dont l'intérieur est doublé de tôle, vue du côté de l'entrée de la braisière, le péreau posé dessus et la filière.

I.n.2 La filière

I.n.3 PPlan du péreau

I.n.4 Coupe transversale du péreau par le milieu, sur sa largeur

I.n.5 Elévation d'un des deux tours, séparé de son pied.

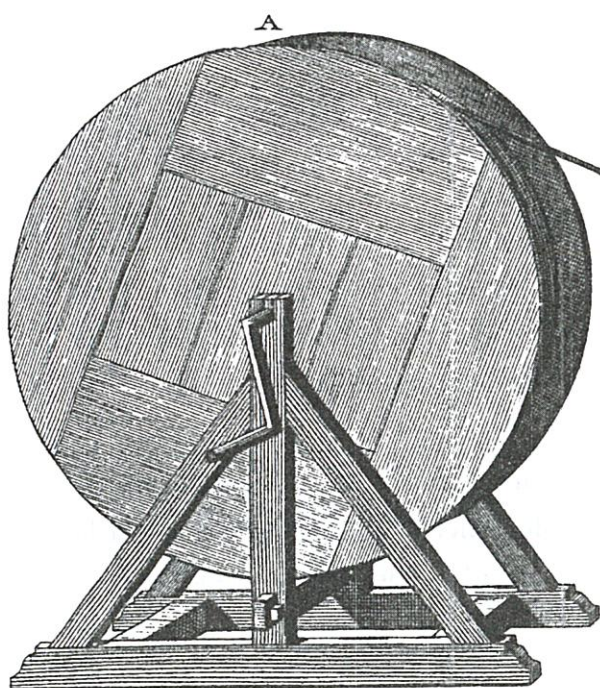
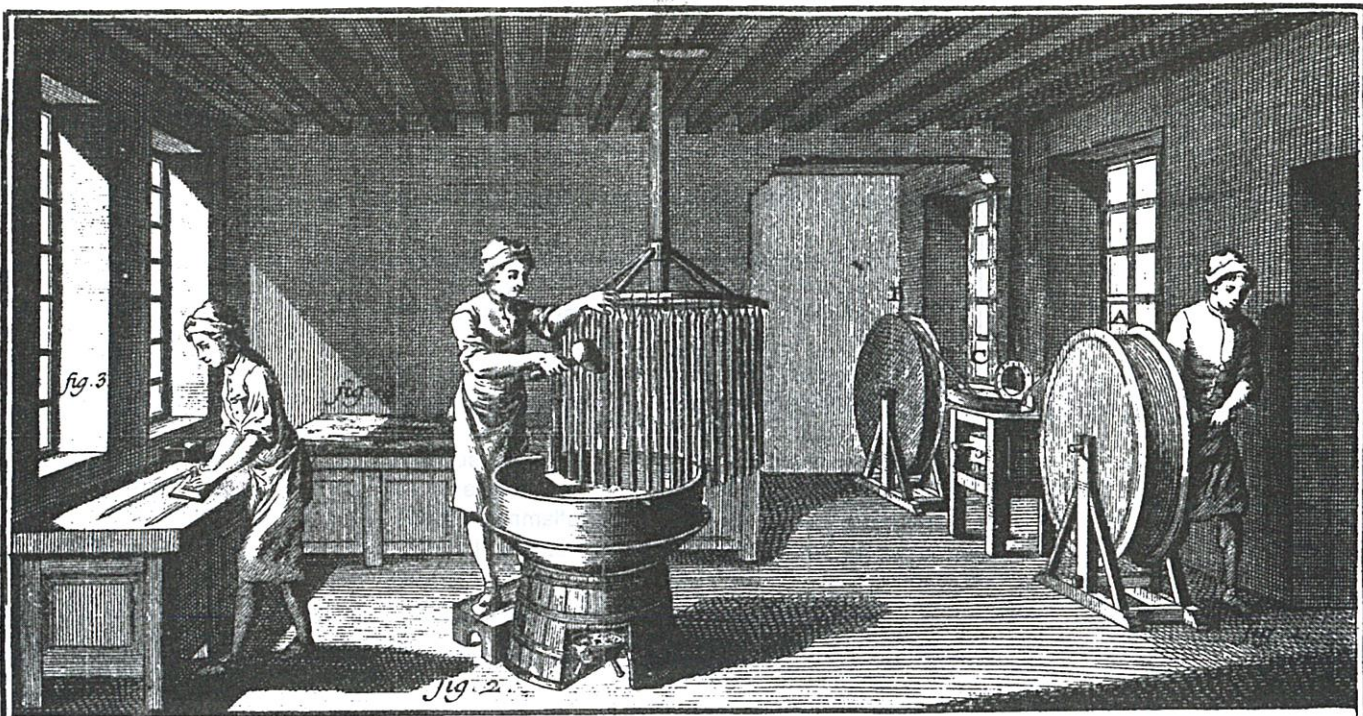


fig. 1.



fig. 1. N° 2.

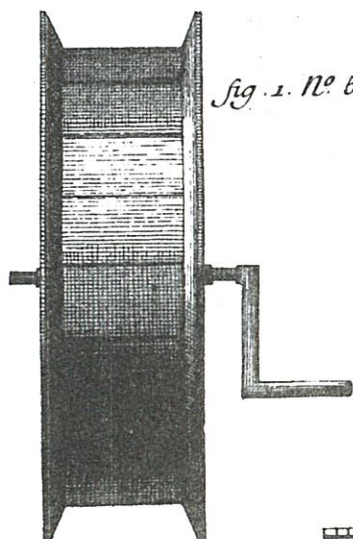
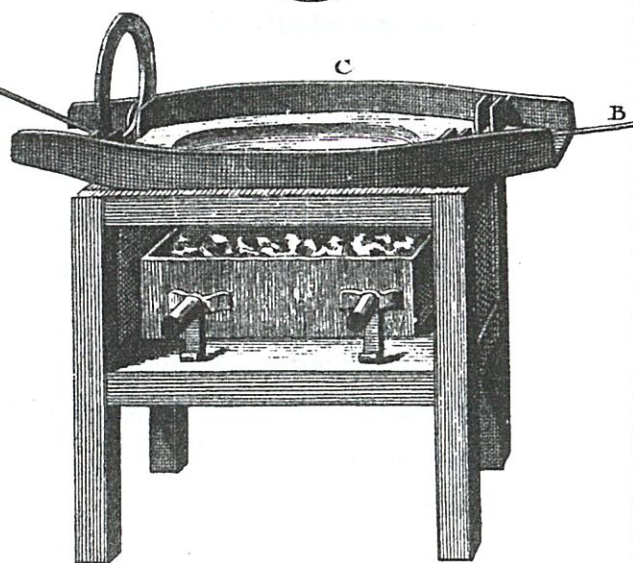


fig. 1. N° 6.



fig. 1. N° 4.

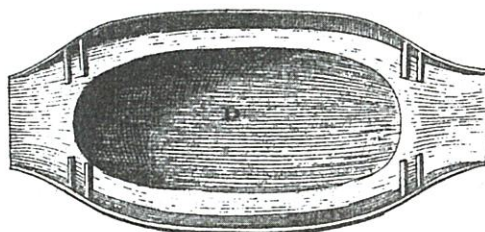
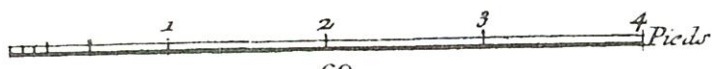


fig. 1. N° 3.



PLEINS FEUX SUR LA CHANDELLE

Le mot *chandelle* est attesté en ancien français sous les formes *chandeile* (ouest), *chandoile* (est, nord-est), et en ancien normand sous les formes *candele* (anglo-normand), *candelle*, *candeile*; la variation *-eile*, *-oile* / *-el(l)e* de la finale est attribuable à l'existence de deux formes latines, *candela*, "cierge, chandelle" et sa réfection tardive *candella*, avec le suffixe diminutif féminin *-ella*. Le latin *candela* est un dérivé du verbe *candere*, "être enflammé, briller", qui repose sur un radical indo-européen **kand-*, "briller".

2 - La chandelle de suif

Apparues au cours de l'âge du bronze, connues dans le monde gréco-romain, les chandelles sont d'abord formées de fibres végétales enrobées de résine. Au Moyen-Age, elles sont constituées d'une baguette de bois tendre enduit de suif ou de cire. Puis les chandelles seront fabriquées à partir de deux procédés:

La chandelle au moule se fabrique en plaçant la mèche dans un moule en fer-blanc ou en verre que l'on remplit de suif. La seule difficulté consiste à bien placer la mèche au milieu du moule afin d'empêcher la chandelle de couler quand elle est allumée.

Pour la chandelle à la baguette, on suspend les mèches à une baguette, on les plonge dans une chaudière pleine de suif en fusion, et l'on recommence cette opération jusqu'à ce qu'il y ait assez de suif pour que la chandelle soit d'une grosseur convenable. A la fin du XIX^e siècle, on fabriquait de la chandelle nommée économique qui se composait de suif de mouton et de blanc de baleine.

La chandelle est maintenue dans un chandelier par une pique ou une broche. Le chandelier peut être en métal (cuivre, bronze, fer..), en terre, en bois ou en

verre. Il est accroché dans le mur ou posé sur un meuble. Plusieurs chandelles peuvent être portées par un candélabre,

La fête religieuse de la Chandeleur célèbre la présentation de Jésus au Temple et les relevailles de la Vierge. Si cette fête a reçu le nom de Chandeleur, c'est qu'en ce jour les fidèles portaient un cierge allumé pendant l'office. Déjà dans l'antiquité, en cette période de février, de cinq ans en cinq ans, aux calendes de février, les Romains illuminaient leur ville en l'honneur de Junon, mère de Mars. Tous portaient des cierges et des flambeaux en main et parcouraient les rues de Rome.

En Normandie, le jour de la fête de la chandeleur dite fête des cierges bénits, toutes les mères de famille avaient soin d'apporter ce jour là, pour l'office, un cierge ou des bougies. Le sacristain allumait les cierges qui étaient bénits par l'officiant et éteints par les fidèles à la fin de la lecture de l'Evangile. Le cierge de la Chandeleur était pourvu de nombreuses vertus et les Normands conservaient soigneusement le morceau qui restait à la fin de l'office. Rangé dans l'armoire familiale avec le livre de messe, le chapelet et le buis béni, le cierge de la Chandeleur était sorti lorsque l'un des habitants de la maison tombait gravement malade. Allumé au pied du lit du mourant, le cierge de la chandeleur savait abrégé ses souffrances.

Le cierge de la Chandeleur était également précieux pour les bien-portants. En cas d'orage violent, la maîtresse de maison allumait le cierge, ce qui avait pour effet d'empêcher la foudre de tomber sur la maison. Lorsqu'un mauvais sort était jeté par un sorcier sur une ferme, il fallait aussitôt faire brûler le cierge. Il neutralisait les pouvoirs du sorcier. Enfin le cierge conservait les habitants des malheurs et des accidents. (15)

3 - La bougie

L'usage des bougies de cire ne fut introduit, en Europe, qu'au VIII^e siècle par les Vénitiens qui l'avaient rapporté de l'Orient. On les nomma d'abord *Cerei* d'où est venu le mot *cierge*. La mode qui, depuis le milieu du XIX^e siècle, a fait remplacer la chandelle par la bougie a donné à la fabrication de cette dernière des développements considérables. Quoique l'éclairage à la bougie soit plus cher que celui obtenu avec la chandelle et l'huile à brûler, son pouvoir éclairant, sa propreté et sa forme souvent élégante lui font donner la préférence.

En 1823, la bougie fabriquée avec du blanc de baleine est présentée à l'exposition des produits de l'industrie à Paris.

Vers 1830, l'acide stéarique ou stéarine fut communément utilisé pour la fabrication des bougies qui tirent sans doute leur nom du port de Bougie, en Algérie, où était obtenue une cire d'excellente qualité importée pour la production de ce moyen d'éclairage.

TOUTE LA LUMIÈRE SUR LA BOUGIE

Comme de nombreux autres noms de produits manufacturés, le mot *bougie* est issu d'un nom de lieu : celui de la ville algérienne de *Bougie*, port commercial où l'on achetait au Moyen-Âge de la cire destinée à la confection des chandelles; on le relève pour la première fois en 1300 dans la locution *chandelles de bougie*, où ce dernier terme désigne une cire fine, avant de prendre par la suite le sens moderne de "chandelle, bougie".

En tant que toponyme, *Bougie* représente la francisation de *Bejaïa*, ancienne capitale d'un peuple berbère du même nom (d'où également l'arabe *Bidjâya*); c'est l'ancienne *Saldae* de l'époque romaine, qui devint la capitale du roi vandale Genseric

Exposition - Salle II - vitrines 1 - 3 - 4

1 - Photographie

Maison du cirier Plantefol à Lisieux. En vitrine sont exposés des cierges suspendus par la mèche.

2 - Photographie

Détail de cierges décorés du début du XX^e siècle provenant d'une manufacture de cierges de Cherbourg, Manche. Musée de Normandie, Caen. (Extrait de "L'artisanat en Normandie, Michel de BOUARD, Jean-Jacques Bertaux)

3 - Photographie

Moules à chandelle, de forme et de tailles diverses, étaient soit en étain, soit en tôle, ou encore en fonte. Musée de Normandie. Caen

4 - Moule à chandelles

Ensemble de 16 moules à chandelle en fer blanc.

5 - Moule à chandelles

Moule "Mirabilis" à presse, en fer forgé, pour mouler 6 chandelles

6 - Moule à chandelle

Moule simple à chandelle en étain, XIX^e siècle.

7 - Moule à chandelle

Moule à chandelle en étain avec entonnoir pour verser le suif en fusion.

8 - Chandelier d'église

Chandelier d'église, métal argenté, à fût cannelé avec renflement à la base. Pied prismatique formé de trois pattes de fauve, en cartouche, Christ et Vierge auréolées, coeur poignardé surmonté de flammes et d'une croix, bobèche fixé au fût avec pique cierge, début XIX^e siècle.

hauteur: 78 cm

9 - Chandelier d'église

Même modèle que le précédent mais plus petit, hauteur: 51 cm

10 - Chandelier d'église

Chandelier en métal argenté, fût cannelé, pied rond, bobèche fixé au fût avec pique-cierge.

11 - Chandelier d'église

12 - Lanterne de procession

Lanterne de procession, avec chandelle et verres colorés. Eglise Saint-Georges-en-Auge.

13 - Lanterne de procession

Lanterne de procession en tôle de fer ajourée, église de Garnetot

14 - Photographie

Luminaires de l'église de Montpinçon.

15 - Bougeoir

Bougeoir en métal plaqué d'argent, armorié, avec son porte-bougie, à deux bras de lumière, en métal plaqué argent, époque Louis XVI

16 - Bougeoir en fer forgé à base tripode

17 - Bougeoir en laiton à base carrée, époque Louis XIII

18 - Bougeoir

Bougeoir en laiton, base circulaire, fût tourné, binet percé de deux trous carrés, début XVI^e

19 - Bougeoir

Petit bougeoir de coiffeuse, en métal plaqué argent, époque Louis XIV

20 - Bougeoir

Paire de bougeoirs en cuivre rouge, époque Restauration

21 - Bougeoir en porcelaine

22 - Bougeoir - Flambeau en bronze, époque Louis XVI, h=12 cm

23 - Bougeoir - Flambeau en bronze, époque Louis XVI, h=22 cm

24 - Bougeoir à poucier, XVIIIè

25 - Pique-cierge, XVIIIè

26 - Elément de flambeau, XV-XVIè

27 - Bougeoir

Paire de bougeoirs en bronze, style Louis XV

28 - Bougeoir bronze, époque Louis XIV

29 - Bougeoir bronze, époque Régence

30 - Chandelier

Paire de chandeliers en verre moulé fin XIXè siècle

31 - Chandelier

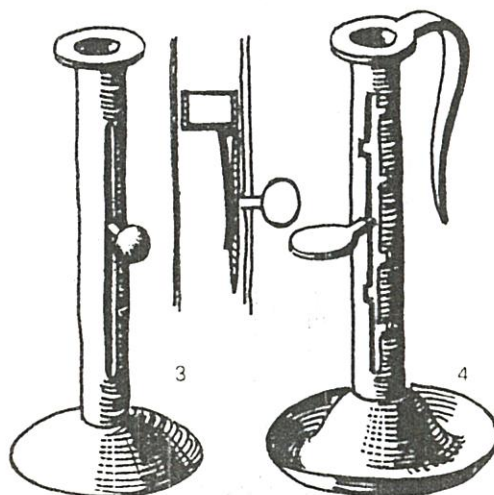
Paire de chandeliers demi-cristal, base octogonale, époque Napoléon III

32 - Chandelier

chandelier en métal argenté, base moulurée avec décor guilloché, fût cylindrique avec collerettes et renflements.

33 - Chandelier

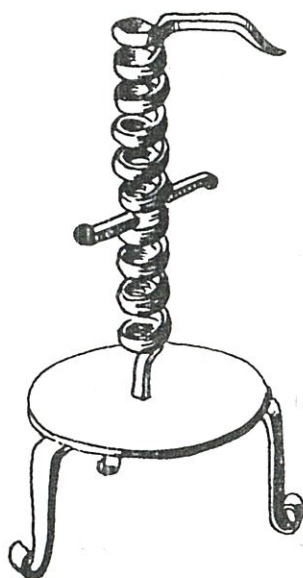
Paire de chandeliers en laiton, fût cylindrique creux avec poussoir, base ronde, bobèche amovible.



Chandeliers : à hélice ¹, à glissière ², à ressort ³, à crémaillère ⁴.

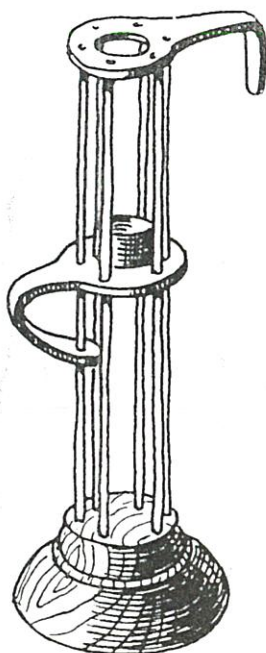
34 - Chandelier - spirale

Socle en bois tourné, corps constitué par une spirale de fer forgé. Le réglage de la hauteur de la bougie s'effectuait à l'aide d'un bouton-poussoir se déplaçant le long du ressort. Ces chandeliers servaient à porter des bougies minces et flexibles appelées "rat de cave" qui s'enroulaient autour de la spirale.



35 - Chandelier

Chandelier en fer et en bois. Corps constitué de 6 tiges verticales au travers desquelles coulisse le chandelier proprement dit, formé d'une plaque de tôle et d'une douille. A sa partie supérieure une rondelle de fer avec une anse permet de passer la chandelle.

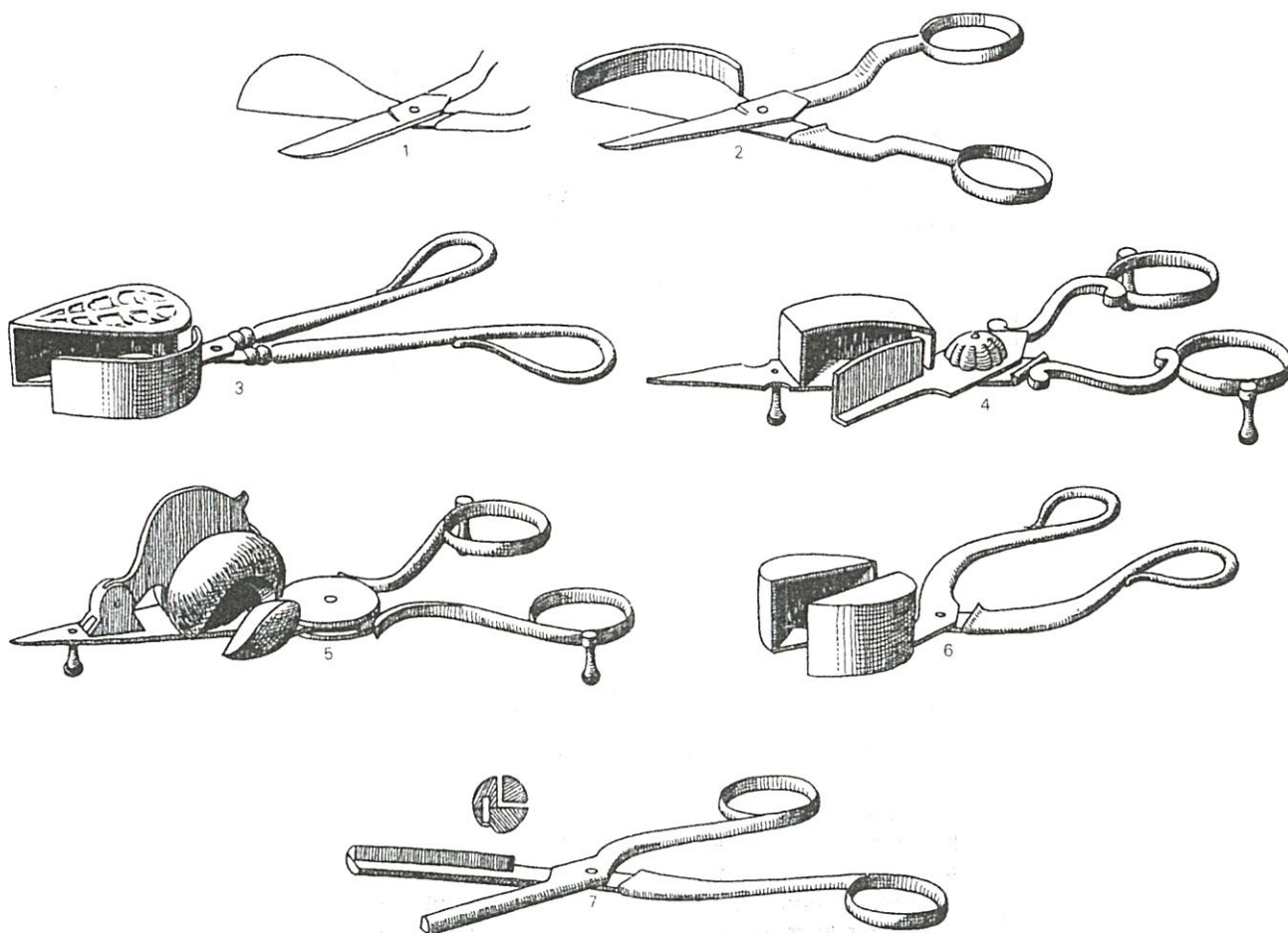


36 - Mouchettes

Ciseaux en métal dont les larges branches sont utilisées pour pincer et couper la mèche de la bougie pour l'éteindre; l'une des branches est munie d'une sorte de boîte ou de cavité dans laquelle on écrase et coupe le morceau de mèche carbonisée. Elles peuvent comporter de petits pieds. Les mouchettes sont généralement placées sur un support en métal, le porte-mouchettes, de forme allongée, présentant deux ergots verticaux sur lesquels elles sont posées horizontalement.

37 - Mouchettes

Mouchettes en fer forgé avec son porte-mouchettes en cuivre.



Ciseaux à moucher¹, avec rebord². — Mouchettes : xvi^e siècle³; du xvii^e au xix^e siècle⁴; mouchettes-guillotine, xix^e siècle⁵; mouchettes-pinces, xix^e siècle⁶; coupe-mèche xix^e siècle⁷.

38 - Eteignoir

Instruments en métal ou en céramique en forme de petit cône avec lequel on coiffe une bougie ou une mèche pour l'éteindre. L'éteignoir, muni ou non d'un petit élément de prise, est souvent disposé sur un plateau à mouchettes, sur le pied d'un flambeau ou d'un bougeoir ou sur un petit plateau, le porte éteignoir, comportant un élément saillant en forme de cône sur lequel on l'emboîte verticalement.

39 - Eteignoir en cuivre

PLEINS FEUX SUR LA CHANDELLE

Le mot *chandelle* est attesté en ancien français sous les formes *chandeile* (ouest), *chandoile* (est, nord-est), et en ancien normand sous les formes *candele* (anglo-normand), *candelle*, *candeile*; la variation *-eile*, *-oile* / *-el(l)e* de la finale est attribuable à l'existence de deux formes latines, *candela*, "cierge, chandelle" et sa réfection tardive *candella*, avec le suffixe diminutif féminin *-ella*. Le latin *candela* est un dérivé du verbe *candere*, "être enflammé, briller", qui repose sur un radical indo-européen **kand-*, "briller".

Les lampes

REGARD ÉCLAIRANT SUR LA LAMPE

L'ancien français *lampe* est issu d'une forme bas-latine *lampada*, réfection du latin classique *lampas*, sur son radical *lampad-*; le mot signifie "torche, flambeau", puis "lampe à huile", et représente lui-même un emprunt au grec *lampás* (radical *lampad-*), "torche". Ce dernier mot est un dérivé nominal en *-as* (radical *-ad-*) du verbe grec *lampein*, "briller", issu d'un radical indo-européen **la-m-p-*, forme nasalisée et réduite de la racine **lâp-*, "briller, brûler". La *lampe* est donc une proche cousine de la *lanterne*.

La lampe à huile ou à graisse

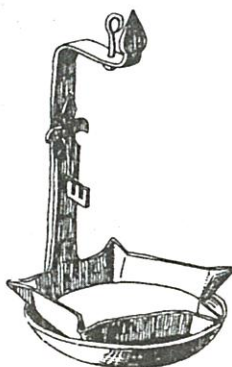
La lampe à huile connue depuis la préhistoire est l'instrument le plus usuel de l'éclairage domestique. Elle procure à bon marché un éclairage doux et faible. Le grand nombre d'exemplaires conservés, les multiples formes qu'elle revêt, sont preuve de sa large diffusion. Pour alimenter cette lampe, les ressources locales sont mises à profit: huile d'origine végétale dans les régions productrices: huile d'olive, d'oeillette, de noix, de colza, de lin, de faîne ou produits gras: suif, graisse et même blanc de baleine...

Les lampes à huile sont accrochées aux poutres du plafond, avec ou sans porte lampe, fichées dans le mur, ou posées sur une surface horizontale. Elles se différencient entre elles par la présence d'un ou plusieurs godets. Si les lampes ont un seul godet, celui-ci est ouvert ou fermé par un couvercle. Il contient la mèche imbibée de combustible. Dans le cas de la lampe à deux godets, placés l'un au-dessus de l'autre, le godet supérieur contient l'huile et la mèche, le godet inférieur sert à la récupération de l'huile usée.

Exposition - Salle 3 - vitrine 1

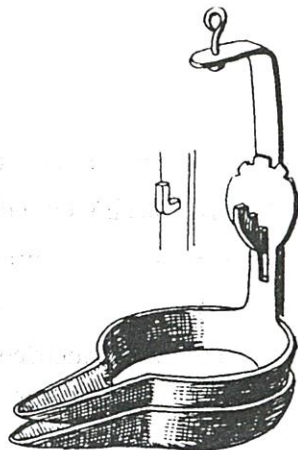
1 Lampe à huile

Lampe à huile en bronze constitué d'un porte-mèches en étoile à cinq branches et d'un récipient pour récupérer l'huile usagée.



2 - Lampe à graisse dite "grasset"

Lampe à graisse en fer forgé à deux godets. Le premier contenait graisse et mèche, le second, placé au-dessous recueillait la graisse fondue. Un harpon permettait son accrochage.



3 - Lampe à graisse

Lampe à graisse en fer forgé à décor de fleur de lys.

3 - Lampe à graisse

Lampe en fer forgé à un seul godet.

4 - Lampe à suif

Lampe à suif appelée également "bégal" ou "quinquet", fer forgé, XIX^e siècle

FAIBLES LUEURS SUR LE GRASSET

Le mot *grasset*, qui désigne une petite lampe à huile à bec, est actuellement usité dans la moitié nord de la Manche; la forme *graisset* était connue dans le sud, et la Normandie Centrale employait les variantes *crasset*, *cresset*, aux sens de "petite lampe portative", ou "lanterne fixe d'écurie".

Ces formes représentent l'ancien français et normand *crasset*, variante sonorisée *grasset*, dérivé diminutif en *-et* de l'adjectif *cras*, variante *gras*, "gras", employé substantivement au sens de "graisse, huile". Ce mot est issu, par l'intermédiaire de la forme gallo-roman CRASSU, du latin *crassus*, "gras", d'origine inconnue.

5 - Lampe à huile

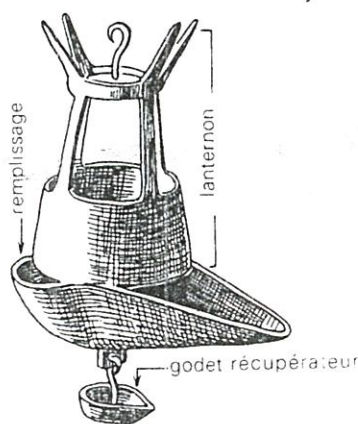
Lampe à huile, en bronze, avec porte-mèches à 6 branches permettant de disposer 6 mèches.

6 - Lampe à huile à deux godets

Lampe à huile à deux godets ouverts, en fer forgé, composé d'un godet à fond bombé muni d'une tige verticale terminée en torsade avec un petit appendice qui reçoit la tige d'un autre godet à fond plat doté de 5 becs pour recevoir les mèches. Le trop plein de l'huile se déversait dans le godet inférieur. L'ensemble est accroché à un porte-chaleuil constitué de deux tiges verticales à l'intérieur desquelles coulisse une crémaillère.

7 - Lanternon

Petit lampe à huile en bronze. Utilisation hors Pays d'Auge.



Salle III - vitrine 2

1 - Verres lampions

Verres colorés ou blancs destinés à recevoir une bougie. Ces verres étaient suspendus.

2 - Verres-lampions

Verres-lampion, l'un de couleur bleue, l'autre de couleur jaune, époque révolutionnaire, portant l'inscription "Vive la Nation"

3 - Boîte "veilleuses"

Boîte de veilleuses "Jeunet inventeur", fabrique à la gare Vitry-le-François. Les mèches étaient placées sur un flotteur en liège qui était mis dans un verre rempli d'eau.

4 - Lampe de sanctuaire

Lampe de sanctuaire, en verre, dans laquelle était placée une mèche.

5 - Mèches pour lampe de sanctuaire

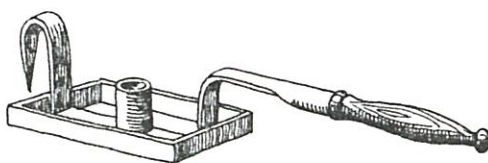
"Mode d'emploi: Fixer la mèche dans le support en porcelaine, placer ce dernier au fond du vase, remplir d'huile en laissant dépasser la mèche d'un centimètre environ, l'imbiber de quelques gouttes et allumer. Ne pas exposer la boîte à l'humidité, ne pas laver le support, il suffit de l'essuyer."

6 - Evêques en cire

Evêques en cire, d'usage indéterminé.

7 - Bougeoir

Bougeoir constitué d'une plaque en fer forgé avec binet pour recevoir la bougie.



2- Lampes à essence

Après l'huile, l'essence fut utilisée comme combustible. Dispensant une lumière de meilleure qualité, de plus longue durée, les lampes à essence apparurent comme un perfectionnement important. Parmi elles, il convient de citer les lampes Pigeon qui marquent une véritable étape dans le luminaire domestique.

Inventée, brevetée, puis commercialisée par son créateur, dès 1885, la lampe inexplosible de Charles-Joseph Pigeon a été produite, sous des formes très variées, à plus de trente millions d'exemplaires.

Pierre-Jakez Hélias garde un souvenir ému de sa lampe Pigeon: "Quand je suis allé à l'école de la République pour apprendre le français et d'autres choses de poids pour me gouverner dans le monde qui m'attendait, on m'a donné des devoirs à faire à la maison. Cela n'alla pas sans déranger considérablement les soirées de famille. Un tel travail n'était pas prévu dans les usages quotidiens. Alors ma mère m'a abandonné le coin de table le plus éloigné de la cheminée où elle peina à préparer la nourriture des hommes et des animaux. Et en signe de respect qu'elle avait pour l'instruction, elle m'a aussi fait cadeau de la lampe Pigeon qui ne lui servait guère que pour aller se coucher dans l'autre bout de la maison depuis qu'elle avait pu s'acheter une lampe à pétrole, une grande. La lampe Pigeon, mon grand-père avait réussi à l'avoir, à force d'économies, pour emplacer la chandelle de résine. Désormais, elle m'appartint en priorité. A moi de l'allumer, de l'éteindre quand j'avais fini de me battre avec la grammaire et le calcul. J'en tirais autant d'orgueil que d'un lustre à cinquante bougies. Mettons cent. Mais je ne savais pas que Pigeon était un homme, l'inventeur de la lampe. Il repose aujourd'hui, sous un superbe tombeau, dans un cimetière parisien. Ne l'avait-il pas mérité ? " (17)

Les véritables lampes Pigeon portent gravée sur leur réservoir cylindrique l'inscription suivante:

"Lampe Pigeon Garantie véritable
inexplosive à l'essence minérale
Toute lampe véritable Pigeon doit
porter sa double marque de fabrique
D'abord en tête lampe Pigeon. Puis
plus bas, un pigeon reposant sur un

globe terrestre et portant une
lampe dans son bec."

Sur l'anse: "Mr Pigeon offre 10 000 F garantis au client qui fera exploser une
lampe Pigeon garni de lama comme son réchaud à alcool.

3 - Lampes à pétrole

A la fin du XIX^e siècle, les lampes à pétrole, d'un emploi plus aisé encore, d'une luminosité plus régulière, plus intense, connurent vite une large diffusion. Elles revêtent différentes formes, de la lampe posée, simple, constituée d'un réservoir en métal ou en verre, d'une crémaillère permettant de régler la hauteur de la mèche et d'un tube en verre qui diffuse la lumière, à la suspension avec abat-jour.

Exposition - salle III - vitrine 5

1 - Lampe à essence

Lampe à essence à pompe en cuivre. L'essence était pulvérisée à l'aide d'une pompe dans un brûleur qui dispensait une lumière supérieure aux lampes à pétrole.

2 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole "tulipe", pied carré, réservoir en forme de toupie en verre ambré orné de motifs floraux. Bec en laiton à deux mèches plates commandées par deux monte-mèches à crémaillère. Abat-jour en forme de tulipe.

3 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole, réservoir et pied en cuivre jaune.

4 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole, réservoir forme toupie en verre vert.

5 - Lampe à essence

Lampe à essence, à pression Bialadin.

6 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole forme cylindrique, émaillée fond bleu avec décor fleurs.

7 - Lampe à pétrole

Pied et couronne en laiton, réservoir cylindrique en verre transparent.

8 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole cuivre jaune, montage de la mèche avec un système à crémaillère, mèche ronde.

9 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole en laiton, porte-mèche en faïence, mèche ronde, verre tronconique ancien.

10 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole en cuivre jaune avec son abat-jour en cuivre décoré de pierres de couleur. Style 1920.

11 - Lampe à pétrole

Pied métallique, petite colonne imitation marbre, réservoir forme toupie.

12 - Lampe à pétrole

Lampe à pétrole dite "à colonne". Pied en régule orné de motifs végétaux, portant un socle carré de marbre rouge et une colonne de marbre veiné surmontée d'un chapiteau couronné d'une guirlande végétale. Réservoir toupie en verre moulé et décoré de fleurs.

13 - Lampe à huile en étain

Lampe à huile en étain, de la fin du XVIII^e siècle, en forme de chandelier. Le réservoir d'huile se trouvait dans le socle en forme de cône. En abaissant plusieurs fois la collerette, on actionnait un piston avec un clapet qui faisait monter l'huile dans la partie supérieure où baignait la mèche. Si l'huile débordait de ce récipient en forme de bougie, elle retombait dans le réservoir. Pendant une vingtaine de minutes, la mèche bien imbibée éclairait davantage. Il suffisait de pomper à nouveau quand la lumière faiblissait.

14 - Lampe à huile

Lampe à huile en cuivre jaune, réservoir cylindrique avec porte mèche en forme de tube, et son attache en fer forgé en forme de harpon. Lampe de tisserand, fin XIX^e siècle

15 - Lampe à huile

Lampe à huile en cuivre jaune, socle circulaire supportant une colonne cylindrique, anse de préhension verticale soudée. Réservoir à huile semi-cylindrique avec couvercle à charnière. A la base du réservoir départ du bec porte-mèche. Cure-conduit tenu par une chaînette fixée sur le couvercle. Début XIX^e siècle.

Salle 3 - vitrine 6

Porte-chandelle

Porte-chandelle en fer forgé, base forme trépied, avec pince pour tenir la chandelle.

Porte-chandelle

Porte-chandelle en fer forgé, base circulaire

Porte-chandelle

Porte-chandelle et résinier, tripode, en fer forgé avec logement pour la chandelle et pince pour le morceau de bois résineux. Ce type d'éclairage était utilisé en dehors de la maison.

Porte-chandelle

Porte chandelle en fer forgé, tripode.

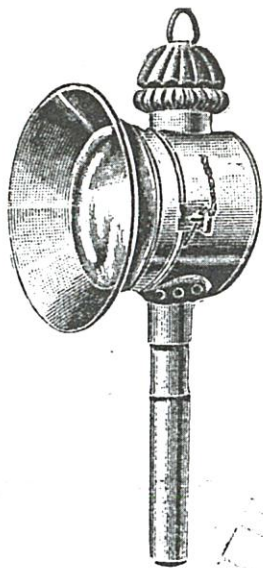
Salle IV - Vitrine 1

1 - Lanternes pour véhicule hippomobile

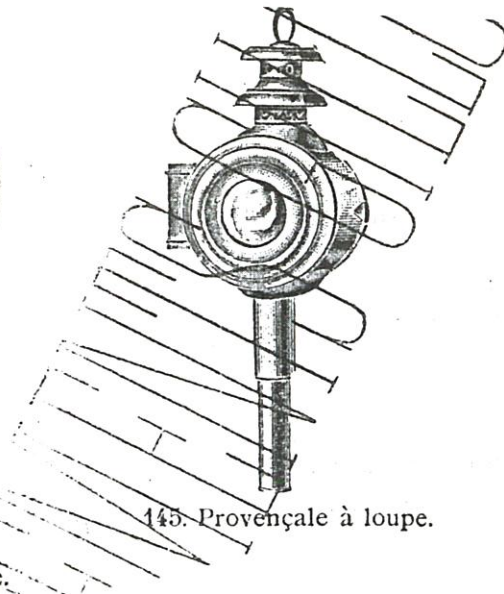
Lanterne à bougie pour carriole en tôle d'acier peint. Utilisée pour signaler les voitures hippomobiles et comme lanterne à main. Fin XIX^e siècle.

2 - Lanternes en forme de phare

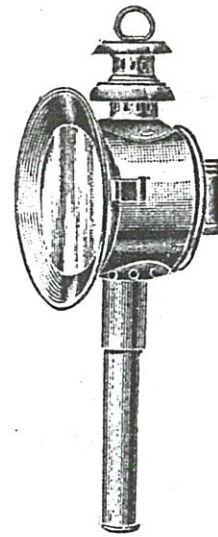
La bougie placée dans un tube est poussée au fur et à mesure qu'elle brûle, maintenant la flamme au même niveau.



144. Grand phare.



145. Provençale à loupe.



146. Toulousaine

3 - Chauffeurette de carriole

Chauffeurette de carriole en métal avec tiroir pour placer des briques chaudes. L'hiver, quand on voyageait en carriole on mettait les pieds sur cette chauffeurette et une couverture sur les genoux pour couvrir le tout.

4 - Feu rouge arrière véhicule hippomobile

5 - Chauffeurette de carriole

6 - Lanternes à pétrole

7 - Lanterne à acétylène

Lanterne à acétylène pour vélo

8 - Lanterne pour motocyclette

Lanterne pour motocyclette à acétylène marque Pressler

6 - Bicyclette

Bicyclette de femme utilisée vers 1920 à Berville avec sa lanterne à acétylène "Peugeot"

7 - Lampes à acétylène

Les lampes à acétylène exigent des réservoirs volumineux, d'une certaine lourdeur. L'action de l'eau sur le carbure de calcium provoque la production d'un gaz incolore, inflammable et toxique utilisé pour les lampes d'éclairage ou pour les chalumeaux.

Vitrine 2

1 - Petite lanterne à main, cylindrique, avec cache métallique

2 - Lanterne à main utilisée par l'armée anglaise en 1914

3 - Lampe d'éclairage

Lampe d'éclairage Blazy Soucher) à pétrole équipée d'un cache métallique et d'une vitre teintée en rouge pour servir de lampe de laboratoire photographique.

4 - Petite lanterne à main avec bougie

5 - Lanterne à main, avec chandelle, forme prismatique avec deux vitres.

TOUS À LA LANTERNE

L'ancien français *lanterne* a désigné l'objet que nous connaissons, et, en ce sens, il est directement issu du latin *lanterna*, de même signification. On y reconnaît aisément le suffixe étrusque *-erna*, qui nous en indique le cheminement tortueux : il s'agit d'un emprunt que le latin a probablement fait à l'étrusque, qui a lui-même dérivé ce mot du grec *lamptér*, "lanterne", par l'intermédiaire d'une forme **lampterna* que la phonétique étrusque a simplifiée en *lanterna*. Quant au grec *lamptér*, c'est, on le voit, un dérivé instrumental en *-tér* du verbe *lampein*, "briller", issu d'un radical indo-européen **la-m-p-*, forme nasalisée et réduite de la racine **lâp-*, "briller, brûler". La *lanterne* est donc une proche cousine de la *lampe*.

Sous la révolution, les *lanternes* ont désigné les réverbères dont les cordes de suspension servaient à pendre quelques infortunés réactionnaires. C'est là l'explication traditionnelle du refrain bien connu du *Ça Ira*, "les aristocrates à la lanterne"; cependant, ce sympathique cri de ralliement plonge ses racines dans un lointain passé, car l'expression *envoyer à la lanterne* tire ses origines d'une locution attestée dès le 14^e siècle, et vraisemblablement plus ancienne : *envoyer à la lanterne sa mere*, et sa contrepartie *aler à la lanterne sa mere*, que le groupe NTM ne renierait pas; il s'agit en l'occurrence d'un ancien euphémisme pour *envoyer* ou *aler à la landie sa mere*, où *landie* désigne le sexe féminin [du latin *landica*, "clitoris"]; il devient alors évident que l'on puisse, dans l'obscurité, prendre une vessie pour une lanterne (l'expression *por lanterne vendre vesie* est attestée dès le 13^e siècle, probablement avec le double sens).

Pour se déplacer à l'extérieur de la maison ou ses dépendances, on utilise des lanternes abritant une chandelle ou une lampe à huile. La lumière perce à travers des ajours du métal ou à travers une paroi translucide, d'abord en parchemin, puis en corne et enfin en verre. La lampe-tempête en est un perfectionnement mais la lanterne du "gars de Falaise" est sans doute la plus célèbre. Rappelons-en la légende:

" Par un sombre jour d'hiver, l'autorité municipale de Falaise fit *assavoir* à grand son de tambour que, désormais, chaque habitant ne pourrait sortir de chez lui, la nuit venue, sans être porteur d'une lanterne.

Le soir même, l'exécution de cet arrêté provoqua le dialogue suivant:

Qui vi ? - Gars de Falaise !

Ta lanterne ? - La v'la.

Ta candelle ?

On n'la pin dit.

On l'dira.

Le lendemain

Qui vi ? - Gars de Falaise !

Ta lanterne ? - La v'la.

Ta candelle ? - La v'la

Et du feu d'z'au bout.

On n'la pin dit.

Si on n'la pin dit

On l'dira.

Et sur l'heure, le représentant de la loi somma les habitants de la bonne ville de Falaise de porter une **lanterne** avec une **candelle** et **du feu d'z'au bout**.

Les différents véhicules furent obligés de porter une lanterne sous peine d'amendes. Le journal "Le Normand" rapporte dans son édition du 26 décembre 1868, le jugement suivant: " Une autre condamnation par défaut, à deux amendes de chacune 10 F et les frais, a été prononcée contre un domestique, le nommé Fournier, qui, le 26 novembre au soir, sur la commune de Saint-Jacques, a été trouvé conduisant une voiture qui n'était pas éclairée et dont la plaque indicative était inexacte. Son maître, le sieur Hamel, a été déclaré civilement responsable"

L'éclairage public

Pendant des siècles, on considéra qu'il était impossible d'éclairer les rues. C'était aux passants d'apporter leur propre lumière s'ils se déplaçaient la nuit. Au XIV^e siècle, Henri II, demanda, en vain, aux bourgeois d'installer et d'entretenir, à leurs frais, des lanternes à chandelles devant la façade de leur maison. Louis XIV, en 1667, imposa aux bourgeois de pourvoir à l'éclairage de leur quartier. Vers 1765, les lanternes à chandelles furent remplacées par des réverbères à huile, suspendus par un câble au-dessus de la rue.

En 1823, la ville de Saint-Pierre-sur-Dives possède 15 réverbères dont Pierre Duval, adjudicataire, assure l'entretien pour 590 F par an selon le cahier des charges suivant:

" Il sera tenu d'entretenir 15 réverbères d'huiles, mèche, cordes, poulies, coffrets à dater du jour où il commencera son service jusqu'à celui où il le finira, c'est à dire pendant 6 ans.

Quelques soient les cordes des réverbères, elles seront remplacées par l'adjudicataire à mesure qu'elles casseront par d'autres de l'espèce ci-dessous désignée et en bon chanvre. Les grosses cordes devront avoir 35 mm (1 pouce 1/4) de tour, être composées de 4 cordons de chacun 8 fils goudronnés.

Les réverbères devront être allumés pendant 20 jours de chaque mois à partir du 4^eme jour qui suivra celui de la pleine lune inclusivement jusqu'à celui du premier quartier. Ils devront éclairer depuis 5 heures du soir jusqu'à minuit du 16 novembre au 15 février. De 6 heures du soir jusqu'à minuit du 16 février au 1er avril, excepté la veille du jour de Noël où ils devront éclairer toute la nuit.

L'adjudicataire sera tenu de ne servir que de bonne huile bien clarifiée et épurée de première qualité et d'en mettre la quantité nécessaire dans les réverbères afin qu'il ne soit porté aucune plainte fondée contre son service.

L'adjudicataire sera tenu de mettre la quantité de personnes nécessaires pour allumer les réverbères de manière qu'ils le soit aux heures ci-dessus désignées. Les allumeurs devront être agréés par Monsieur le Maire."

L'éclairage public était alors assuré par des lanternes possédant réservoir à huile et mèche et que l'on pouvait descendre à l'aide de corde enroulée sur une poulie, pour les allumer.

Malgré les efforts de la municipalité, les Pétruvien se plaignent de l'obscurité de certains lieux et, en 1824, monsieur Lamort-Laperelle adresse une pétition au Conseil en prétendant que "le bas de la rue de Lisieux est si sombre qu'il constitue un endroit périlleux quand, au moment des crues l'eau envahit la chaussée...". Le Conseil lui rétorque "qu'on peut tout s'y mouiller les pieds, inconvénient que n'empêcherait pas un réverbère de plus dans cette rue...". Les élus lexoviens reçoivent les mêmes doléances, sous la forme d'un article paru dans le journal "l'Eclaireur" en date du 20 décembre 1830 et cité par F. Rault (revue Le Pays d'Auge, décembre 1976):

"Messieurs,

En conscience, je dois vous en avertir, mon confrère ne remplit pas exactement son devoir, or j'appelle mon confrère, le citoyen Pétron, lequel est chargé par adjudication, de l'entretien des réverbères de cette ville.

Est-ce l'huile qui manque ? Sont-ce les mèches ?... Voilà ce que l'on se demande chaque soir en tâtonnant dans les rues. Mais autant l'opinion est partagée sur les causes, autant elle est unanime sur l'effet: c'est qu'on y voit goutte.

Et sur cela, de tous les points obscurs de la cité, s'élève un murmure d'indignation contre l'adjudicataire infidèle à ses engagements et contre vous, Messieurs, qui en fermant les yeux sur de semblables abus, vous semblez légaliser la réduction toujours croissante des lumières...

Messieurs, savez-vous qu'il est cruel de prendre un bain de jambes dans un lac de chaux ou de vous briser contre un tas de pavés, faute d'une lumière qu'on nous fait pourtant bien payer ? Mettez-vous à la place d'un homme qui, l'oeil poché et avec deux dents en moins, cherche son chapeau parmi les descombres au milieu desquels il vient de choir... Le récit exact d'une seule de ces soirées calamiteuses suffirait pour émouvoir vos entrailles municipales. Vers 9 heures du soir, tout récemment, la citoyenne X, heurta des pavés amoncelés à très peu de distance d'un réverbère éteint. Enceinte de 6 mois, sa chute a déterminé une fausse couche le lendemain.

Le public en a la certitude, vous êtes trop éclairés, Messieurs, figurément parlant, pour ignorer que les réverbères sont les auxiliaires de la lune et qu'ils furent inventés pour nous tenir lieu de cet astre pendant ses absences, autant toutefois qu'une création toute humaine et, par conséquent, toute imparfaite peut remplacer la lune, ce réverbère des cieux, comme dirait un romantique.

Cette certitude du public lui donne l'espoir que vous voudrez bien rappeler au sieur Pétron le but que se proposa l'inventeur de ces foyers lumineux que, lui, Pétron, a pris l'engagement d'alimenter; et que vous ne permettez pas davantage que des réverbères éteints ou languissants insultent chaque soir à l'embarras de vos administrés".

Est-ce pour pallier les carences du sieur Pétron que la ville de Lisieux décide d'installer un éclairage public au gaz et entreprend, en 1842, la construction d'un gazomètre.

Le gaz d'éclairage

Les expériences sur la distillation du bois et de la houille, réalisées par les chimistes Lebon et Murdock vers 1790, permirent, au début du XIX^e siècle, de fabriquer industriellement un gaz appelé "gaz d'éclairage" parce qu'il servait, au début, uniquement pour s'éclairer.

En 1844, le projet d'installation d'un éclairage au gaz suscite quelques craintes dont le journal "Le Normand" se fait l'écho, le 11 octobre 1844:

" Nouveau mode d'éclairage, gaz portatif, inexplosible.

S'il est des industries susceptibles de se perfectionner et de s'améliorer à l'infini, c'est surtout dans les découvertes et les procédés dus à la chimie, qu'il serait difficile de prévoir le terme du progrès. La science est si vaste et si féconde en inventions qu'on ne doit plus douter de rien.

Qui aurait dit, il y a un demi-siècle, qu'un corps invisible, aussi délié et plus léger que l'air servirait aujourd'hui à l'éclairage de nos usines, de nos magasins, de nos places publiques ? Et, cependant chacun peut apprécier les heureux résultats de l'éclairage par le gaz hydrogène carboné.

On ne devra donc plus s'étonner d'une découverte plus récente, et d'une importance non moins grande, destinée à livrer une rude concurrence au gaz courant, dans son application à l'éclairage. De nos jours, la concurrence est utile pour paralyser les efforts de l'industrie qui tend sans cesse à monopoliser les objets de son exploitation; et nous pensons qu'il est utile d'accueillir une entreprise dont les effets auront pour résultat certain la diminution des frais d'éclairage public ou particulier durant l'hiver.

Ce qu'on dit du gaz inexplosible nous semble trop beau pour que nous ajoutions une confiance entière aux renseignements qui nous ont été transmis; mais bientôt nous serons à même de juger, par des expériences précises, les avantages que peut offrir ce nouveau mode d'éclairage sur les systèmes usités jusqu'alors."

Le 12 septembre 1845, le même journal rend compte de l'essai d'éclairage dans la grand'rue (aujourd'hui rue Henry Chéron): " Mercredi dernier, un essai d'éclairage au gaz a eu lieu dans la grand'rue. Cette rue tout entière, depuis le bureau de l'octroi de la rue de Paris jusqu'au pont de Caen, était éclairée au gaz. L'essai a réussi; et au commencement de la prochaine lune, notre principale voie publique sera définitivement dotée de ce nouveau mode d'éclairage."

Les habitants de Saint-Pierre-sur-Dives devront attendre 1879 pour profiter de ce nouveau mode d'éclairage. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 1879, la concession de l'éclairage public et privé au gaz est accordé à Pierre Jules Raoul, directeur de l'usine à gaz de Lisieux qui signe avec le Maire le cahier des charges.

Article 1 - Le droit exclusif d'établir et de concéder des tuyaux pour la conduite du gaz pour éclairage, chauffage, et tout autre usage est concédé à monsieur Raoul. La présente concession est faite pour 40 ans.

Le concessionnaire devra établir les canalisations dans toutes les règles de l'art. Il sera obligé de régler les droits d'octroi pour les matières consommées dans l'usine.

L'éclairage sera fait par le gaz extrait de la houille sauf les cas de force majeure.

Et si par la suite progrès de la science un nouveau mode d'éclairage plus économique venait à être adopté, le concessionnaire devrait en faire profiter la commune et les particuliers dans la mesure de 25 % sur la différence du prix de revient.

L'éclairage public sera effectué au moyen de becs dits "éventails". Il y aura une seule série de becs. Chaque lanterne devra brûler un minimum de 1000 heures / année. Il sera placé au moins 60 lanternes distantes au maximum de 50 mètres."

L'éclairage est diffusé par une lanterne supportée par un candélabre en fonte. Elle doit être allumée par un personnage devenu légendaire "l'allumeur de réverbère" qui, au moyen d'une longue perche, portait la flamme, chaque soir, de réverbère en réverbère, et à l'heure convenue refaisait le chemin inverse pour les éteindre.

En 1885, l'Autricien Auer inventa un manchon qui, chauffé par la flamme, devenait incandescent et très lumineux sans se consumer. Ces becs "Auer" remplaceront, à Lisieux, le 1er janvier 1905 les bec "papillon". Leur allumage s'effectuera par minuteries mécaniques après la première guerre mondiale. L'ère des allumeurs de réverbère est révolue.

Jack Maneuvrier

Notes

- 1 - Cottin Michel - Maneuvrier Jack, "La forêt et ses petits métiers", exposition du Foyer rural Le Billot 1976.
- 2 - Roquelet Alain, "Coutumier d'Hector de Chartres", bulletin de la Société de l'histoire de Normandie, Archives départementales, Rouen.
- 3 - Etat des dîmes perçues par le curé de Sainte-Marguerite-des-Loges en 1748, archives particulières.
- 4 - Rault Fernand, "Forestier d'autrefois", revue Le Pays d'Auge, novembre 1975.
- 5 - Vivier Michel, "Cueillir et glaner la forêt normande" H.T.P n° 29
- 6 - Rault Fernand, "Forestier d'autrefois" (2), revue Le Pays d'Auge, janvier 1976.
- 7 - Cottin Michel, "Vie rurale et architecture à pans de bois", H.T.P n° 49
- 8 - "Le petit journal", publication du musée départemental des Arts et traditions populaires du Perche, Saint-Cyr-la-Rosière, n° 2, avril 1991.
- 9 - Rault Fernand, "Forestier d'autrefois" (2), revue Le Pays d'Auge, janvier 1976.
- 10 - Verdier Roger, "La Dinanderie", catalogue de l'exposition de Saint-Nectaire 1986.
- 11 - Verdier Roger, id.
- 12 - Glanville L. "Histoire des miracles de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives" 1851
- 13 - Testament de Benoist Hervieu, registre paroissial Mittois, Archives Départementales du Calvados 460 E Dépôt 11.
- 14 - Tiévant Claire, "Normandie almanach de la mémoire et des coutumes, Hachette 1982"